



Zone pastorale méditerranéenne



Conjoncture 2017/2018

COLLECTION RÉFÉRENCES

# LES SYSTÈMES OVINS VIANDE PASTORAUX DE L'ARC SUD-EST MÉDITERRANÉEN

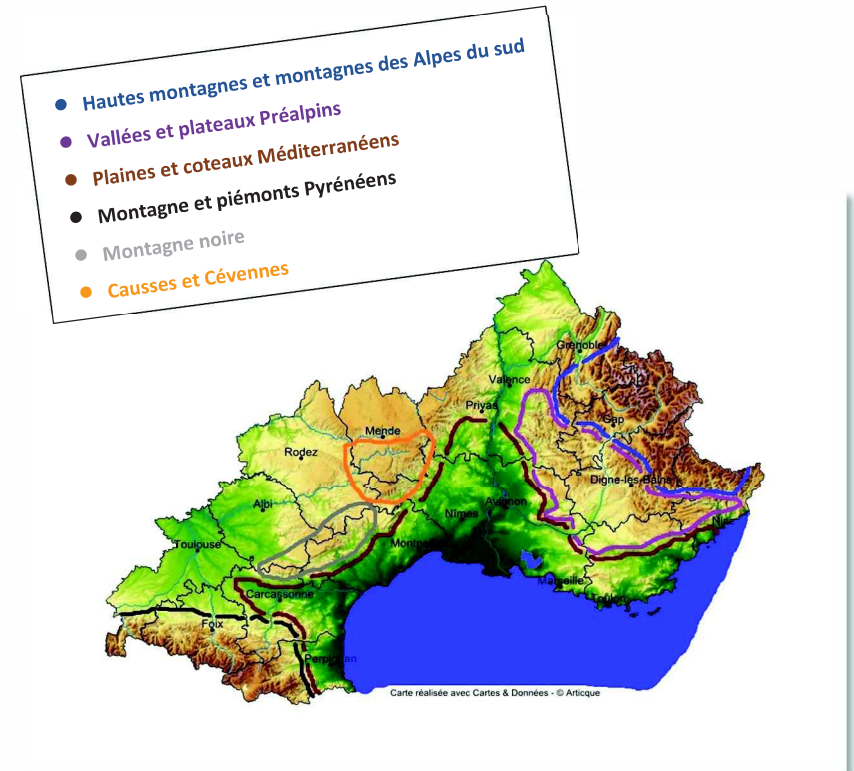
Ce document présente quinze cas-types représentatifs de la diversité des élevages ovins allaitants présents sur les territoires du sud-est de la France sous influence méditerranéenne. Les présentations réalisées ici sont un résumé : Elles permettent de choisir le ou les cas que l'on souhaite consulter. Chacun des cas-types est décrit de façon détaillée dans un document de huit pages que l'on peut télécharger sur les sites internet de l'Institut de l'Élevage et des partenaires du dispositif réseau d'élevage INOSYS.

## UN CAS TYPE QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une production fondée sur l'observation et l'analyse du fonctionnement, des performances techniques, économiques et agrobiologiques d'une centaine d'élevages ovins allaitants de l'arc sud est méditerranéen qui sont suivis dans le cadre du dispositif INOSYS - Réseaux d'Élevage. L'élaboration d'un cas-type s'appuie sur des règles précises de modélisation. Un cas type décrit les caractéristiques, le fonctionnement et les performances techniques et économiques d'un type de système d'élevage. Il est issu d'une phase de modélisation interactive qui associe :

- **l'observation et l'analyse des résultats** pluriannuels enregistrés dans les exploitations suivies,
- le « **gommage** » des **effets annuels** exceptionnels ou des spécificités observées,
- **l'optimisation et la mise en cohérence** de la structure et des niveaux de performances techniques et économiques du cas présenté, en cherchant à situer ces performances un peu au-dessus de la moyenne des exploitations du type concerné,
- **l'expertise de l'équipe technique** régionale qui réalise le suivi des fermes et a contribué à l'élaboration de ce dossier.

## ZONES DE LOCALISATION DES CAS TYPES



## QUEL CAS TYPE CONSULTER ?

Le premier tableau présente un résumé de chacun des cas-types :

- Index et résumé des cas types.

Les quatre tableaux suivants récapitulent :

- Les caractéristiques structurelles de l'exploitation,
- Les principaux ratios de bilans techniques des ovins,
- Le bilan technico économiques des ovins,
- Des éléments pour le bilan économique d'exploitation.



Tableau 1 : Index et résumé des cas types

Num		Titre	Résumé	Code
1	◆	Haut montagnard, ovin pluriactif	En haute-montagne alpine, un éleveur pluriactif avec 250 brebis Communes, une production majoritaire d'agneaux en bergerie, six mois d'hivernage intégral imposés par la contrainte climatique. L'exiguïté des surfaces cultivées limite la taille du troupeau et l'autonomie alimentaire.	HMONPA
2	◆	Montagnard, ovin spécialisé, traditionnel	En zone montagnarde alpine, un éleveur avec 360 brebis produisant des agneaux de bergerie. Cinq mois de bergerie intégrale obligatoire. Les surfaces cultivées sont réservées en priorité à la constitution des stocks hivernaux. Une forte contribution de l'alpage et des parcours de proximité au pâturage.	MONTSPE1
3	◆	Montagnard, ovin spécialisé, fourrager	Au nord de notre zone montagnarde alpine, un élevage avec 450 brebis Mérinos ou Communes, une production d'agneaux de bergerie finis. Une légère intensification de la conduite du troupeau et des surfaces fourragères, combinée avec la pratique systématique de l'estive.	MONTSPE2
4	◆	Alpes du Sud, ovin spécialisé, tendance pastorale	Au sud de la zone montagnarde alpine ou en limite de zone préalpine, un élevage transhumant de 450 brebis. Une production d'agneaux variés, finis ou semis finis, plus ou moins lourds, produits à l'herbe ou en bergerie. Un système très pâturant, économe mais pas autonome sur le distribué, fortement déployé sur parcours.	MONTSPE3
5	◆	Préalpes, ovin spécialisé, troupeau transhumant	Un éleveur transhumant avec un troupeau de 460 brebis Mérinos d'Arles en croisement viande intégral, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées et cultures de céréales, parcours locaux et estive alpine.	PREASPE1
6	◆	Préalpes, ovin spécialisé, troupeau sédentaire	Un éleveur sédentaire avec 320 brebis Préalpes, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées, cultures de céréales et parcours locaux.	PREASPE2
7	◆	Préalpes, ovin diversifié, lavandin et céréales	Une exploitation avec des productions végétales au sec et un troupeau transhumant de 300 brebis. Une production d'agneaux de bergerie finis. Un troupeau très déployé sur les parcours, les surfaces cultivées étant réservées en priorité aux cultures de vente.	PREADIV
8	◆	Préalpes, ovin spécialisé, grand pastoral	En moyenne montagne préalpine, un éleveur entrepreneur de garde en montagne, avec un troupeau transhumant de 500 brebis. Une production variée d'agneaux et d'agnelles de reproduction, produits à l'herbe. Une conduite quasi exclusive sur parcours, un système très économe avec achat intégral des stocks fourragers distribués.	PASTPREA
9	◆	Alpes Maritimes, ovin spécialisé, grand pastoral	Dans la zone des Alpes Maritimes, un élevage de 400 brebis. Une production variée d'agneaux semi finis. Une conduite très économe sur le distribué avec achat intégral des stocks fourragers. Un troupeau très fortement déployé sur parcours, en toutes saisons.	MARALPIN

Num		Titre	Résumé	Code
10	◆	Basse Provence, ovin spécialisé, herbassier	Un éleveur avec un troupeau de 800 brebis, entrepreneur de garde pendant l'estive, une production variée d'agneaux semi- finis et d'agnelles de reproduction. Un troupeau au pâturage intégral très économe sur le distribué.	PASTPLA
11	◆	Basse Provence, ovin diversifié, vente de foin de Crau	Une exploitation diversifiée avec un troupeau transhumant de 600 brebis Mérinos d'Arles et de la vente de foin. Une production d'agneaux de bergerie finis. Un troupeau très pâturant avec une autonomie alimentaire importante, associant prairies cultivées, parcours de proximité et estive alpine.	PLAIDIV
12	◆ ◆ ◆	Ovin viande en reconquête pastorale	En moyenne et haute montagne Pyrénéenne et en bordure sud-est du massif central, des éleveurs en reconquête sur des zones en déprise. Avec au départ un troupeau de taille limitée, pour évoluer ensuite vers des trajectoires diversifiées. L'attrait de ce cas type réside dans son accessibilité à des installations faiblement pourvues en capitaux, à des installations souvent féminines, à de jeunes entrants dans le métier	MEDINOV
13	◆	Montagne noire, ovin spécialisé, conduite herbagère	En zone de montagne ou défavorisée, un éleveur de 300 brebis Lacaune viande avec une production d'agneaux de bergerie démarqués, une forte autonomie alimentaire assurée par des prairies permanentes et temporaires de bonne qualité en rotation avec des cultures de méteil pour l'enrubannage, et de céréales autoconsommées.	SPECAUD
14	◆	Cévenol, ovin spécialisé, pastoral	En zone de montagne sèche, en châtaigneraie, sur la bordure sud du Massif Central, un éleveur avec 350 brebis et une production majoritaire d'agneaux de bergerie légers, un troupeau transhumant, fortement déployé sur parcours, économe et peu autonome sur le distribué.	SPECEVEN
15	◆	Ovin spécialisé, Caussenard	Sur les Causses deux éleveurs en GAEC avec 600 brebis Blanche du Massif Central qui produisent des agneaux lourds de bergerie sous signe officiel de qualité. Un système d'alimentation autonome en fourrages et en céréales et une forte contribution des surfaces pastorales.	SPECAUS

Tableau 2 : Récapitulatif des caractéristiques structurelles de l'exploitation

	HMONPA	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREASPE1	PREASPE2	PREADIV	PASTPREA	MARALPIN	PASTPLA	PLAIDIV	MEDINOV	SPECAUD	SPECEVEN	SPECAUS	Ensemble
<b>Main d'œuvre</b>																
<b>Totale (UMOt)</b>	1,1	1,3	1,3	1,5	1,5	1,4	1,7	1,3	1,3	1,5	1,8	1,0	1,0	1,2	2,0	<b>1,4</b>
<b>Familiale (UMOf)</b>	0,9	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	1,2	1,1	1,0	1,2	1,5	1,0	1,0	1,2	2,0	<b>1,2</b>
<b>Salarié (UMOs)</b>	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	0,5	0,2	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0,2</b>
<b>Cheptel</b>																
<b>Brebis (Nbre)</b>	250	350	450	450	460	320	300	500	400	800	600	180	300	350	600	<b>421</b>
<b>UGB (Nbre)</b>	38	53	68	67	69	48	45	75	60	120	90	27	45	53	90	<b>63</b>
<b>Surfaces cultivées</b>																
<b>SAU (ha)</b>	25	32	37	37	52	40	40	10	0	12	40	10	55	8	70	<b>31</b>
<b>SFP (ha)</b>	25	25	26	33	41	26	14	10	0	12	15	10	49	8	54	<b>23</b>
<b>Culture céréales (ha)</b>	0	7	11	4	11	11	6	0	0	0	-	0	6	0	16	<b>5</b>
<b>Autres cultures (ha)</b>	0	0	0	0	0	3	20	0	0	0	25	0	0	0	0	<b>3</b>
<b>% de SFP dans SAU</b>	100%	78%	70%	89%	79%	65%	35%	100%		100%	38%	100%	89%	99%	77%	<b>80%</b>
<b>Surfaces pastorales</b>																
<b>Parcours individuels (ha)</b>	50	70	15	330	140	200	300	600	480	180	160	180	0	245	320	<b>218</b>
<b>Parcours collectifs (estive)</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
<b>Chargement des surfaces</b>																
<b>Chargement SFT (UGB/ha)</b>	0,5	0,6	1,6	0,2	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,6	0,5	0,1	0,9	0,2	0,2	<b>0,4</b>
<b>Chargement SFP (UGB/ha)</b>	1,5	2,1	2,6	2,0	1,7	1,8	3,2	7,5	NC	10,0	6,0	2,4	0,9	6,6	1,7	<b>3,6</b>

**Petit lexique et définitions des termes utilisés :**

**Brebis - EMP** : c'est l'Effectif Moyen Pondéré des brebis de plus de 6 mois présentes sur les 12 mois de la campagne. **Unité Gros Bétail (UGB)** est l'Unité de calcul équivalente pour tous les ruminants : Une brebis EMP vaut pour 0,15 UGB. **SAU** : c'est la Surface Agricole Utile, elle correspond aux surfaces mécanisables. **SFP** : c'est la Surface Fourragère Principale cultivée, partie de la SAU destinée à la production d'herbe et de cultures fourragères, qui sont pâturées ou récoltées. **Parcours individuels** : Correspondent à l'ensemble des surfaces pastorales utilisée par l'élevage (Espaces naturels, vieux prés, restoules, herbes sur pieds), les ha de parcours utilisés dans un cadre collectif (estive) ne sont pas comptabilisés avec les individuels. **SFT** c'est la Surface Fourragère Totale, somme des ha de SFP et de parcours individuels

Tableau 3 : Les principaux ratios de bilans techniques des ovins

	HMONPA	MONTSPÉ1	MONTSPÉ2	MONTSPÉ3	PREASPE1	PREASPE2	PREADIV2	PASTPRA	MARALPIN	PASTPLA	PLAIDIV	MEDINOV	SPECAUD	SPECEVEN	SPECAUS	Ensemble
<b>Nombre de brebis</b>	250	350	450	450	460	320	300	500	400	800	600	180	300	350	600	<b>421</b>
<b>Bilan de la reproduction</b>																
<b>Taux de productivité numérique</b>	106%	101%	119%	86%	101%	97%	90%	81%	73%	83%	104%	97%	135%	113%	126%	<b>101%</b>
<b>Taux de mise bas</b>	89%	88%	107%	81%	87%	91%	85%	78%	72%	79%	95%	86%	95%	95%	94%	<b>88%</b>
<b>Taux de prolificité</b>	133%	127%	123%	124%	128%	124%	122%	118%	120%	120%	121%	127%	156%	129%	148%	<b>128%</b>
<b>Taux de mortalité agneaux</b>	10%	10%	10%	14%	12%	14%	14%	12%	15%	12%	10%	11%	9%	8%	10%	<b>11%</b>
<b>Bilan des ventes</b>																
<b>Poids agneaux (kgc ou kgv*)</b>	16,2	16,3	16,5	14,1	16,5	16,3	16,2	29,3*	29*	13,4	16,5	14,8	16,9	17/20*	16,3	<b>15,8</b>
<b>% agneaux finis lourds</b>	100%	100%	100%	52%	100%	100%	100%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	30%	100%	<b>72%</b>
<b>% agneaux finis légers</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	42%	0%	0%	0%	0%	0%	70%	0%	<b>7%</b>
<b>% agneaux maigres/semi finis</b>	0%	0%	0%	48%	0%	0%	0%	46%	100%	77%	0%	0%	0%	0%	0%	<b>18%</b>
<b>% jeunes repro (agnelles)</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	13%	0%	23%	0%	0%	0%	0%	0%	<b>2%</b>
<b>Bilan de l'alimentation</b>																
<b>Fourrages distribués/brebis (kg MS)</b>	404	367	380	235	340	290	224	88	177	22	58	321	559	198	390	<b>270</b>
<b>% foin dans distribué</b>	100%	90%	100%	100%	88%	90%	90%	85%	100%	100%	100%	89%	65%	100%	82%	<b>92%</b>
<b>Aliments concentrés/brebis (kg)</b>	83	91	117	56	85	92	89	11	23	2	102	65	156	68	114	<b>77</b>
<b>% Concentrés prélevés</b>	0%	64%	80%	49%	75%	77%	78%	0%	0%	0%	0%	0%	41%	0%	69%	<b>36%</b>
<b>% besoins MS couvert par la pâture</b>	61%	66%	63%	74%	70%	73%	81%	91%	80%	100%	96%	66%	59%	82%	58%	<b>75%</b>
<b>Part des parcours dans le pâturage</b>	73%	86%	76%	79%	73%	47%	88%	90%	100%	50%	48%	86%	0%	93%	66%	<b>70%</b>

**Petit lexique et définitions des termes utilisés :**

**Poids agneaux (kgc ou kgv\*)** : C'est le poids moyen des agneaux vendus, exprimés en kilo de carcasse (Kgc), ou en Kilos vifs (Kgv) quand les agneaux sont vendus en vifs. **Taux de mise bas** : c'est le nombre de mise bas réalisées par an, divisé par le nombre de brebis-EMP. **Taux de productivité numérique** : c'est le nombre d'agneaux produits par an et par brebis-EMP. **Taux de prolificité** : c'est le nombre moyen d'agneaux nés par mise bas. **Taux de mortalité agneaux** : c'est le pourcentage des agneaux morts sur les agneaux nés. **Matière Sèche (kg MS)** : Mesure de la quantité de matière sèche du fourrage grossier.

Tableau 4 : Le bilan technico économiques des ovins (conjuncture 2017/2018)

	HMONPA	MONTSPÉ1	MONTSPÉ2	MONTSPÉ3	PREASPE1	PREASPE2	PREADIV	PASTPREA	MARALPIN	PASTPLA	PLAIDIV	MEDINOV	SPECAUD	SPECEVEN	SPECAUS	Ensemble
<b>Nombre de brebis</b>	250	350	450	450	460	320	300	500	400	800	600	180	350	350	600	<b>424</b>
<b>Productivité Num. (agneaux/brebis)</b>	1,06	1,01	1,19	0,86	1,01	0,97	0,90	0,81	0,73	0,83	1,04	0,97	1,35	1,13	1,25	<b>0,95</b>
<b>Productivité pondérale (ekgc/brebis)</b>	17,2	16,4	19,6	12,1	16,6	15,9	14,5	10,0	6,0	11,1	17,2	14,8	8,7	8,7	17,9	<b>14,2</b>
<b>Montant par brebis (2017)</b>																
<b>Prix moyen par agneau</b>	94 €	95 €	97 €	74 €	97 €	103 €	97 €	87 €	70 €	83 €	95 €	103 €	110 €	85 €	111 €	<b>90 €</b>
<b>Produit brut ovin hors aides</b>	92 €	86 €	106 €	58 €	89 €	92 €	77 €	65 €	49 €	61 €	88 €	87 €	130 €	84 €	123 €	<b>78 €</b>
<b>Charges opérationnelles ovines</b>	67 €	60 €	58 €	45 €	67 €	56 €	47 €	47 €	49 €	63 €	74 €	80 €	79 €	64 €	57 €	<b>57 €</b>
<b>Dont charges d'alimentation</b>	50 €	31 €	35 €	16 €	31 €	20 €	22 €	32 €	34 €	41 €	42 €	62 €	42 €	44 €	29 €	<b>32 €</b>
<b>Dont charges des SF</b>	1 €	15 €	9 €	14 €	22 €	22 €	12 €	0 €	0 €	8 €	17 €	0 €	21 €	4 €	12 €	<b>11 €</b>
<b>Dont charges autres</b>	16 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	15 €	14 €	15 €	18 €	15 €	16 €	15 €	<b>14 €</b>
<b>Marge brute ovine hors aides</b>	25 €	27 €	48 €	13 €	22 €	35 €	29 €	19 €	12 €	-2 €	14 €	8 €	52 €	20 €	67 €	<b>22 €</b>
<b>Evolution 2017/2018</b>																
<b>Produit brut ovin hors aides</b>	2,7%	2,7%	3,3%	2,4%	2,7%	2,8%	2,8%	2,4%	2,1%	2,7%	3,4%	2,0%	1,9%	1,9%	2,0%	<b>2,7%</b>
<b>Charges opérationnelles</b>	1,7%	1,6%	2,1%	1,2%	1,3%	0,8%	1,5%	3,4%	3,8%	1,6%	1,8%	3,5%	1,1%	3,1%	1,5%	<b>1,9%</b>
<b>Charges d'alimentation</b>	1,9%	3,3%	3,4%	3,5%	3,4%	3,2%	3,3%	4,3%	4,8%	2,2%	3,4%	3,9%	2,0%	4,0%	2,8%	<b>3,3%</b>
<b>Marge brute ovine hors aides</b>	5,1%	5,2%	4,6%	6,6%	7,1%	6,0%	4,9%	0,0%	-6,8%	26,6%	11,5%	-14,3%	3,2%	-1,8%	2,3%	<b>6,4%</b>

**Petit lexique et définitions des termes utilisés :**

**Productivité numérique** : c'est le nombre total d'agneaux produits sur une année ramené au nombre de brebis EMP.

**Equivalent Kilo carcasse (ekgc)** : c'est l'unité de mesure de la **productivité pondérale** qui est obtenue par une estimation en poids de carcasse de l'ensemble des agneaux produits ramené au nombre de brebis EMP.

**Produit Brut ovin** : c'est la somme des ventes d'agneaux de réformes, de laine, corrigée des variations de stocks. Les achats d'animaux reproducteurs sont déduits de ce produit.

**Charges opérationnelles** : Ensemble des charges « variables » affectées à une activité et liés au volume annuel de l'activité, elles se décomposent en trois postes de charges : **les charges d'alimentation, les charges de cultures des surfaces fourragères et les autres frais d'élevages.**

**Marge Brute ovine hors aides** : c'est la différence entre le produit brut de l'atelier ovin, calculé sans les aides, et les charges opérationnelles ovines.

Tableau 5 : Eléments pour le bilan économique d'exploitation (conjuncture 2017/2018)

	HMONPA	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREASPE1	PREASPE2	PREADIV	PASTPREA	MARALPIN	PASTPLA	PLAIDIV	MEDINOV	SPECAUD	SPECEVEN	SPECAUS	Ensemble
<b>UMO familiale rémunérée</b>	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,5	1,5	1,0	1,0	1,0	2,0	<b>1,1</b>
<b>Principaux ratios (2017)</b>																
<b>Excédent Brut d'Exploitation (k€)</b>	42,0	50,9	55,9	51,0	47,6	41,8	51,1	56,9	42,2	51,0	74,9	25,1	43,2	50,3	107,0	<b>52,7</b>
<b>% EBE/produit brut</b>	59%	53%	48%	51%	42%	47%	40%	51%	50%	39%	43%	45%	49%	56%	60%	<b>49%</b>
<b>% annuité/EBE</b>	17%	22%	20%	26%	29%	33%	24%	7%	5%	10%	16%	21%	25%	18%	19%	<b>19%</b>
<b>% aides/produit brut</b>	68%	64%	54%	71%	61%	55%	49%	65%	76%	58%	36%	71%	52%	67%	55%	<b>60%</b>
<b>Revenu disponible/UMO (k€)</b>	41,7	39,8	44,5	37,6	34,0	28,2	38,9	52,7	40,2	30,5	41,9	19,9	32,5	41,3	43,5	<b>37,8</b>
<b>Résultat courant/UMO (k€)</b>	43,5	37,4	41,8	35,0	28,4	24,8	34,9	49,3	34,6	28,4	41,1	15,9	27,4	39,6	39,7	<b>34,8</b>
<b>Evolution 2017/2018</b>																
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	4,0%	5,2%	2,8%	4,2%	3,6%	1,9%	11,6%	8,7%	12,1%	14,0%	5,4%	3,9%	0,7%	3,0%	1,6%	<b>5,5%</b>
<b>Revenu disponible</b>	5,0%	6,6%	3,5%	5,8%	5,0%	2,7%	15,3%	9,3%	12,7%	15,6%	6,4%	4,9%	0,9%	3,7%	1,9%	<b>6,6%</b>
<b>Résultat courant</b>	4,8%	7,1%	3,8%	6,2%	6,0%	3,1%	17,0%	10,0%	14,8%	16,8%	6,6%	6,1%	1,1%	3,9%	2,1%	<b>7,3%</b>

**Petit lexique et définitions des termes utilisés :**

**Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :** Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

**Revenu disponible :** Correspond à l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

**Résultat courant :** Correspond à l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

**Aides :** C'est l'ensemble des aides perçues au titre de la PAC. Elles pèsent très fortement dans l'économie des systèmes d'élevage décrits dans ce dossier. Le versement de ces aides aux éleveurs est soumis au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, d'engagements contractuels, que l'on suppose donc être mis en œuvre pour les cas présentés ici. Les montants perçus qui sont intégrés au produit brut de l'exploitation ont été calculés de façon optimisée en fonction de la localisation et de la structure de l'exploitation, des surfaces engagées et des pratiques d'élevage.

## Liste des correspondants Réseau d'élevage Inosys pour les ovins viande sur la Zone Sud Est

### Départementaux :

**26 – Maeva ANTHEME** [maeva.antheme@drome.chambagri.fr](mailto:maeva.antheme@drome.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de la Drôme – MFR Divajeu – Chauméane –  
26400 DIVAJEU - Tél : 04 75 59 90 23 / 06 20 88 81 04

**38 – Marie Monin** [marie.monin@isere.chambagri.fr](mailto:marie.monin@isere.chambagri.fr)

Chambre d'Agriculture de l'Isère - 40 av. Marcelin Berthelot - BP 2608  
38036 GRENOBLE Cedex 2 – Tel : 04 76 20 67 15 / 06 81 44 95 42

**05 – Elodie LAGIER** [elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes – 8 ter rue du Capitaine de  
Bresson 05010 GAP Cedex – Tél : 04 92 52 53 00

**04 – Jean-Pierre MARY** [jpmmary@ahp.chambagri.fr](mailto:jpmmary@ahp.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture Alpes de Haute-Provence – 66 bd Gassendi –  
BP 114 – 04004 DIGNE LES BAINS Cedex – Tél : 04 92 30 57 60

**84 – Claire Guyon** [claire.guyon@vauckuse.chambagri.fr](mailto:claire.guyon@vauckuse.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de Vaucluse – 26 chemin de la Machotte  
Quartier les Moulins – 84400 GARGAS – Tél : 04 90 74 47 40

**13 – Fanny SAUGUET** [f.sauguet@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:f.sauguet@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône – Maison de la Crau  
13310 SAINT MARTIN DE CRAU – Tél : 06 89 07 19 91

**06 – B. ESMENGAUD** [besmengiaud@alpes-maritimes.chambagri.fr](mailto:besmengiaud@alpes-maritimes.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes – M.I.N Fleurs 17 – Box 85  
06296 Nice cedex 3 – Tél : 04 93 18 45 00

**11 – Philippe POUCHERET** [p.poucheret@aude.chambagri.fr](mailto:p.poucheret@aude.chambagri.fr)

Chambre d'Agriculture de l'Aude – Pôle Elevage – ZA de Sautès  
11878 CARCASSONNE Cedex 9 – Tél : 04 68 11 79 69 / 06 30 28 06 58

**30 – Manon Cortez** [manon.cortez@gard.chambagri.fr](mailto:manon.cortez@gard.chambagri.fr)

Service Elevage – Maison de l'Agriculture – Porte des Cévennes – 4A  
Chemin des Caves – 30340 Saint Privat des Vieux – Tél : 04 66 54 31 18 /  
06 25 45 31 63

**48 – François VALENTIN** [francois.valentin@lozere.chambagri.fr](mailto:francois.valentin@lozere.chambagri.fr)

Chambre d'Agriculture de Lozère – 25 Avenue Foch – 48004 MENDE  
Cedex - Tél : 04 66 65 62 00

### Régionaux :

**Maxime Marois**

[maxime.marois@idele.fr](mailto:maxime.marois@idele.fr)

Institut de l'Élevage – 570 avenue de la Libération – 04100 MANOSQUE

Tél : 04 92 72 32 07 / 06 59 71 32 90

**Rémi LECONTE**

[r.leconte@mre.paca.fr](mailto:r.leconte@mre.paca.fr)

Maison régionale de l'élevage – 570 avenue de la Libération – 04100 MANOSQUE

Tél : 04 92 72 24 63 / 06 45 34 91 57

**Carole Jousseins**

[carole.jousseins@idele.fr](mailto:carole.jousseins@idele.fr)

Institut de l'Élevage – BP 42118 - 31321 Castanet-Tolosan cedex

#### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue

#### Pour en savoir plus :

Tous les éléments de ce dossier sont consultables et téléchargeables sur les sites

- De la Chambre Régionale D'Agriculture d'Occitanie : [www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)
- De la Maison Régionale de l'Élevage de la Provence Alpes Côte d'Azur : [www.mrepaca.fr](http://www.mrepaca.fr)
- De l'Institut de l'Élevage : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

Des questions ? N'hésitez pas à contacter nos correspondants des réseaux d'élevage ovins viande

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

#### UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» qui associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Élevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.







Zone pastorale  
méditerranéenne

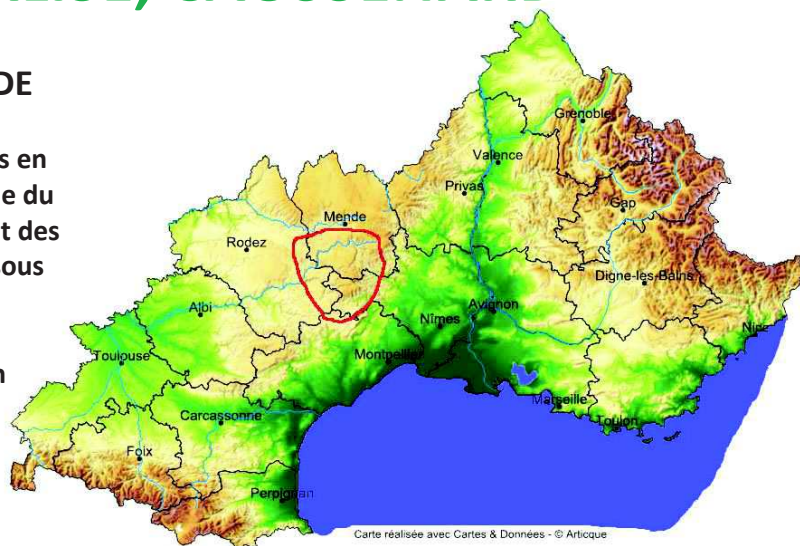


**SPECAUS**  
Conjoncture  
2017/2018

# OVIN SPÉCIALISÉ, CAUSSENARD

## CAS TYPE OVINS VIANDE

Sur les Causses deux éleveurs en GAEC avec 600 brebis Blanche du Massif Central qui produisent des agneaux lourds de bergerie sous signe officiel de qualité. Un système d'alimentation autonome en fourrages et en céréales et une forte contribution des surfaces pastorales.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

On trouve ce type d'exploitation sur les Causses lozériens (Méjean et Sauveterre), sur ceux du Gard Blandas de l'Hérault. L'altitude de ces plateaux calcaires se situe entre 700 et 1 000 mètres, la pluviométrie y est faible et mal répartie sur l'année avec des sécheresses estivales assez fréquentes. Les contraintes agronomiques sont fortes, en raison de sols superficiels et séchant, hormis pour les zones de dolines qui sont prioritairement cultivées en céréales et prairies temporaires. Généralement spécialisés en production ovins viande, ces élevages peuvent être de dimension importante avec des tailles de troupeaux variant de 350 à 700 brebis, avec un collectif de main-d'œuvre familiale associé au sein de structure de type EARL ou GAEC. L'alimentation du troupeau repose sur un niveau élevé de distribution de foin, de paille et de grain aux brebis. Les surfaces cultivées sont réservées en priorité à la constitution de stocks fourragers pour atteindre un niveau d'autonomie alimentaire généralement confortable. Les surfaces de parcours permettent d'assurer l'alimentation du troupeau en période de faibles besoins et de sécuriser le système face aux aléas climatiques. La conduite de la reproduction est fondée sur une mise-bas principale en pleine période hivernale, cela permet d'assurer par le distribué les périodes de forts besoins alimentaires du troupeau, en réservant pour les périodes où la pousse de l'herbe est limitée ou incertaine (été/automne) les lots de brebis ayant le moins de besoins alimentaires. La production d'agneaux finis de bergerie est de règle et l'adhésion à une organisation de producteur pour leur commercialisation est souvent de mise, d'autant que ces élevages sont relativement bien placés pour produire des agneaux sous signe officiel de qualité.

### L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

#### La structure

- 2 UMO
- 600 Brebis Blanche du Massif Central
- 70 ha de SAU dont :
  - 54 ha de SFP
  - 16 ha de céréales
- 320 ha de parcours individuels, majoritairement des Landes.

#### Les produits et ventes

- 760 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 560 quintaux de céréales pour le troupeau.

## LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 70 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien regroupées autour des bâtiments d'élevage. Ces terres ont un potentiel agronomique limité, hormis les zones de dolines. Elles sont réservées en priorité à la production d'herbe, principalement des stocks de foin, de céréales et de paille pour le troupeau. Le territoire pastoral de l'exploitation est majoritairement constitué de pelouses, de landes et de bois clair. Il est bien structuré en ilots qui peuvent être clôturés facilement. Sur les 300 ha de landes et pelouses revendiqués, une soixantaine d'hectares de landes, plus éloignée du siège de l'exploitation, est une surface utilisée en sécurité et de façon moins systématique.



## LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

Avec deux éleveurs associés qui travaillent à plein temps sur la ferme, la quantité de main-d'œuvre à rémunérer est estimée à 2 UMO. Les périodes les plus chargées en travail se situent au moment de l'agnelage d'hiver. Le printemps est également chargé avec les épandages, les semis de céréales et de prairies temporaires, mais aussi l'entretien des clôtures et la mise à l'herbe. Le recours au bénévolat familial est fréquent, alors que le recours à une entreprise reste limité aux moissons et à la tonte.

## MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

La composition du parc de matériel reste classique avec une chaîne de récolte en balle carrée, un tracteur 4 roues motrices de 90/100 CV acheté neuf et un de 60/70 CV en partie amortis. Avec 600 brebis et 2 unités de travail, cette exploitation doit être bien équipée en matériel efficace sans pour cela tomber dans le suréquipement. Une partie du matériel est en CUMA et les investissements en matériel sont très raisonnés et s'orientent vers du neuf ou de l'occasion en fonction des opportunités. Les bâtiments d'élevage se composent de bergeries bois, 1 200 m<sup>2</sup> au total, avec un quai d'alimentation et sont bien équipés pour la distribution de tous types d'alimentation. L'une des bergeries plus ancienne est amortie. Le bâtiment pour le stockage (fourrages et matériel) est de 600 m<sup>2</sup>. L'ensemble de la SAU et une bonne partie des parcours sont organisés en parcs, clôturés en fixe, avec de l'Ursus ou du 4 fils électrifié en fonction du parcellaire. Au final, cela a nécessité la pose d'une vingtaine de km de clôture. Un girobroyeur et deux tonnes à eau complètent les équipements pour la gestion du pâturage.



## LE TROUPEAU

Le troupeau de 600 brebis est de race Blanche du Massif Central. Il est conduit en race pure et en auto-renouvellement. Adhérent ou non à l'UPRA, l'éleveur porte une attention particulière à l'amélioration de la valeur génétique de ses reproducteurs. Les béliers sont achetés dans la base de sélection et les agnelles gardées pour le renouvellement sont triées sur la valeur laitière et la prolificité. Ces agnelles sont conservées sur l'agnelage principal d'hiver et mises en lutte vers l'âge de 10 mois.

L'objectif est d'assurer régulièrement au moins une mise-bas par an et par brebis. Compte tenu du bon niveau de prolificité du troupeau, cela permet de produire entre 1,2 et 1,3 agneaux par an et par brebis. L'agnelage principal a lieu en plein hiver (janvier et février), suivi d'un agnelage de rattrapage au printemps (avril et mai). La lutte principale se déroule donc en août et septembre pour les brebis adultes avec présence des béliers en bergerie la nuit. Un repérage précoce des brebis vides (diagnostic de gestation) permet d'organiser rapidement la lutte de rattrapage qui se déroule en même temps que celle des agnelles.

De race pure BMC, les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont vendus finis et lourds. Ils sont produits pour être vendus sous Signe Officiel de Qualité (Label rouge/IGP...). Les ventes qui sont majoritairement calées sur le premier semestre de l'année, se répartissent sur deux périodes, d'avril à mai pour la bande d'hiver et de juillet à août pour celle de printemps.

### EN QUELQUES CHIFFRES...

#### Effectif moyen présent

- 600 brebis soit 89 UGB

#### Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 506 femelles adultes
- 100 agnelles de plus de 6 mois
- 12 béliers

#### Bilan de la reproduction

- 76% des mises bas en janvier-février
- 34% des mises bas en avril
- 94% de taux de mise bas
- 148% de taux de prolificité
- 10% de taux de mortalité agneaux

#### Bilan des ventes

- 660 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 110 jours d'âge moyen à la vente
- 75% de taux de vente sous SIQO

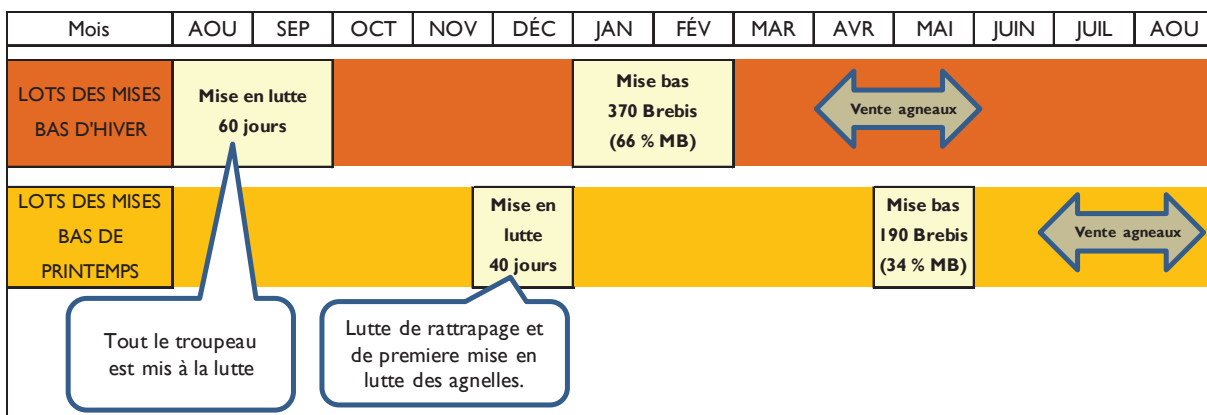
#### Productivité numérique

- 1,25 agneau par brebis

#### Productivité pondérale

- 16,9 équivalent kg carcasse d'agneau par brebis

### Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



## LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

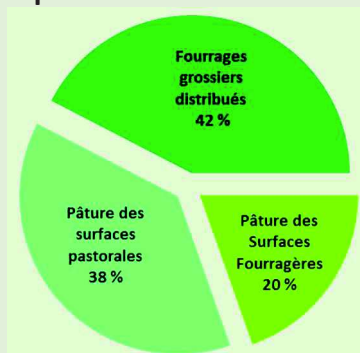
L'éleveur utilise au maximum les possibilités de pâturage en fonction de la disponibilité en herbe et des conditions météorologiques. Au final, la part des fourrages distribuée reste importante. Toutes les mises-bas et les lactations se déroulent en bergerie et sur stock. Ceci permet à ces périodes clés d'assurer par le distribué la couverture des besoins du troupeau, que les épisodes secs de l'été ou de l'automne ne permettent pas d'envisager par la pâture.

Les agneaux sont élevés et finis en bergerie durant 3 à 4 mois et vendus à un poids de 16 à 17 kg de carcasse. Ils sont complétés dès 3 semaines avec un aliment de démarrage et du foin. Les agneaux ne sont pas sevrés. Après le démarrage, ils vont passer progressivement d'un aliment complet à un mélange composé de céréales, d'aliment complémentaire et de paille, le tout mis à disposition en libre-service. Quand ils ont atteint un poids de 30 kg, un rationnement de l'aliment à hauteur de 1 kg par jour est appliqué.

Dans les premiers mois, les agnelles de renouvellement ont une conduite alimentaire similaire aux agneaux de boucherie. Elles suivent leur mère au pâturage dès l'âge de quatre mois et reçoivent alors un complément en céréales. Après six mois, elles sont conduites seules et disposent de parcours de qualité jusqu'à leur rentrée en bergerie, en décembre, qui se fait en fonction de la météo.

### EN QUELQUES CHIFFRES...

#### Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



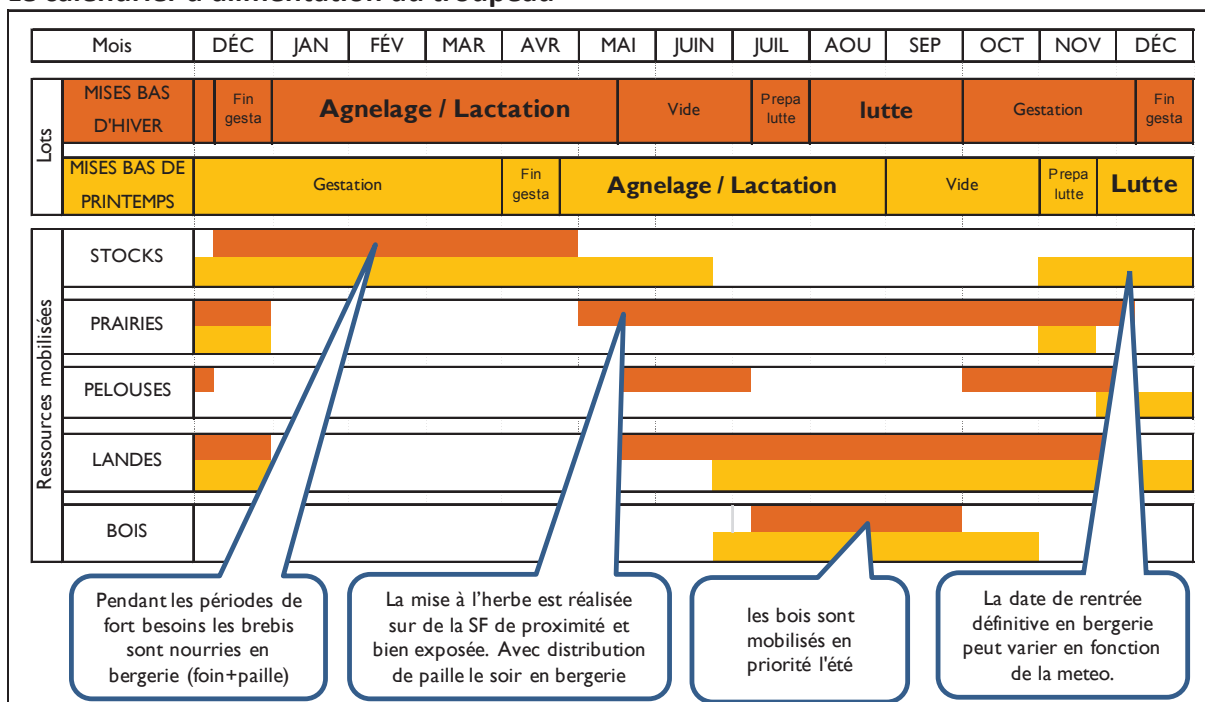
#### Bilan du distribué (par mère/agneau)

- 310 kg de foin/brebis
- 76 kg de paille/brebis
- 114 kg de concentrés/brebis

#### Bilan du distribué (par agneau)

- 28 kg de foin
- 50 kg d'un mélange d'aliment du commerce et de céréales

### Le calendrier d'alimentation du troupeau



## LA CONDUITE DES SURFACES

Tout le fourrage grossier et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seuls les aliments destinés à l'engraissement des agneaux sont achetés.

Les rotations comportent en moyenne 2 années de céréales et 5 années en prairies temporaires. Les espèces de céréales les plus couramment utilisées sont l'orge, le blé, le triticale et un peu d'avoine pour implanter les prairies sous couvert. Pour les fourrages, la luzerne est utilisée pure ou en mélange avec du dactyle. Le sainfoin est également très présent. Les vieilles prairies temporaires sont exclusivement pâturées car les rendements sont insuffisants et elles permettent de disposer d'une ressource en herbe précoce, en attendant le redémarrage des parcours.

La fertilisation minérale est modérée et raisonnée en fonction du mode de récolte de l'herbe. Pour les céréales, le niveau de fertilisation azotée varie en fonction du rendement espéré. Le fumier est épandu d'abord sur l'ensemble des céréales et sur une partie des prairies temporaires. Les prairies sont essentiellement fauchées (une coupe pour le sainfoin, deux pour les luzernes plus productives) sauf certains prés dont la repousse d'été est donnée en pâture aux allaitantes.

Les parcours sont utilisés à partir du 15 mai, en été et en automne, jusqu'aux premières neiges. Pour préparer la lutte, les brebis sur parcours sont rentrées en bergerie le soir et passent une heure sur les regains (technique de la soupade). Les meilleurs parcours sont réservés aux agnelles. Les zones à faible potentiel ont tendance à s'embroussailler et à se boiser. Un entretien régulier est nécessaire, avec utilisation du girobroyeur et de la tronçonneuse pour éliminer genévriers, prunelliers, églantiers, pins noirs et pins sylvestres. Les pieds de buis peuvent être arrachés. Les techniques sylvo-pastorales sont mises en œuvre au moment des éclaircies des bois de pins trop denses.

### EN QUELQUES CHIFFRES

#### Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	200	0	0	180
Céréales (Qtz)	560	0	0	500
Paille (T)	50	0	0	40

#### Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Vieilles prairies	0	0	0	9
Prairies temporaires	25	20	30	9
Céréales d'hiver	55	25	15	10
Céréales de printemps	50	10	20	10

#### Ratios surface par brebis

- 0,1 ha de SFP/brebis
- 0,6 ha de parcours / brebis

#### Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,67 UGB/ha
- SFT : 0,21 UGB/ha

#### Valeur pastorale moyenne des parcours

- 210 journées brebis / ha



## LE BILAN ÉCONOMIQUE EN CONJONCTURE 2017/2018

Le compte de résultat	2 017	2 018	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>178 900 €</b>	<b>181 500 €</b>	<b>1,4%</b>
Produits ovins	74 000 €	75 400 €	2%
Dont vente agneaux	72 223 €	73 667 €	2%
Dont autres produits	3 365 €	3 365 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-1 590 €	-1 590 €	0%
Autres produits	6 800 €	7 100 €	5,0%
Céréales pour le troupeau	6 757 €	7 095 €	5,0%
Aides et soutiens de la PAC	98 100 €	98 900 €	0,8%
Dont aides découplées	37 000 €	38 160 €	3,1%
Dont aide ovine	23 940 €	23 430 €	-2,1%
Dont ICHN	37 203 €	37 346 €	0,4%
Dont MAEC	0 €	0 €	-
<b>CHARGES</b>	<b>99 500 €</b>	<b>100 400 €</b>	<b>0,9%</b>
Charges opérationnelles ovines	34 000 €	34 500 €	1,5%
Dont charges d'alimentation	17 480 €	17 964 €	2,8%
Dont charges de SFP	7 308 €	7 202 €	-1,4%
Dont charges diverses	9 237 €	9 366 €	1,4%
Charges opérationnelles autres activités	4 600 €	4 600 €	0,6%
Charges structurelles	60 900 €	61 300 €	0,6%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	33 330 €	33 707 €	1,1%
Amortissement et frais financiers	27 575 €	27 575 €	0%
Annuité des emprunts	19 900 €	19 900 €	0%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>107 000 €</b>	<b>108 700 €</b>	<b>2%</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>87 100 €</b>	<b>88 800 €</b>	<b>2%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>79 400 €</b>	<b>81 100 €</b>	<b>2%</b>

## Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2017	Evolution 2017/2018
Effectif brebis (EMP)	600	0%
Agneaux produits / EMP	1,25	0%
Prix moyen de l'agneau	111 €	2,0%
Produit hors aides / EMP	123 €	2,0%
Charges opération. / EMP	56,7 €	1,5%
Dont alim. directe / EMP	29,1 €	2,8%
Dont surface fourra / EMP	12,2 €	-1,4%
Dont frais divers / EMP	15,4 €	1,4%
Marge hors aides / EMP	66,6 €	2,3%

	2017	Evolution 2017/2018
Charges structure / ha SAU	870 €	0,6%
Charges structure / brebis	102 €	0,6%
Aides / produit brut	55%	-0,3%
EBE / produit brut	60%	0,1%
Annuité / EBE	19%	-0,3%
Revenu disponible / UMO	43 500 €	1,9%
Résultat courant / UMO	36 800 €	2,1%

## ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » sur les surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 280 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 390 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il n'y a pas de contrat souscrit.

## PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 200 brebis, seuil en dessous duquel l'ovine devient secondaire et 350 brebis (pour une unité de main d'œuvre), seuil supérieur où la conduite d'un troupeau et la capacité de travail devient le facteur limitant pendant la période hivernale. Les surfaces cultivables pour la constitution de stocks sont aussi des facteurs limitants de la taille du troupeau puisque l'objectif est l'autonomie alimentaire pour les fourrages.

L'organisation du travail, déjà bien optimisée pour la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente en circuits courts, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec de la main d'œuvre supplémentaire.

L'installation et la reprise de ce type d'exploitation se réalisent essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et des agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est souvent que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. L'acquisition du capital hors foncier reste encore possible pour un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs.

Les conséquences de la confrontation au risque de prédation n'ont pas été intégrées dans le descriptif de ce cas type. Pourtant, avec plusieurs lots d'animaux distincts au pâturage et une main d'œuvre déjà très sollicitée toute l'année, et un système de parc difficilement sécurisable, ce type de système est potentiellement très sensible. Outre son coût et son efficacité relative, la mise en place d'un dispositif permanent de protection des animaux au pâturage amplifierait nettement les contraintes de travail.



## PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

### Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

### Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

### Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

### Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

### Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

### Amortissement :

Charges calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

### Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

### Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

### Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

#### Document édité par l'Institut de l'Elevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue  
Crédit photos : Institut de l'Elevage, Chambres d'agriculture

#### Ont contribué à ce dossier :

François VALENTIN – Chambre d'agriculture de la Lozère  
Jean Louis Balme – Chambre d'agriculture de la Lozère  
Jean-François BATAILLE – Institut de l'Elevage

Retrouvez les cas-types ovin viande sur l'un des sites internet suivants : [www.idele.fr](http://www.idele.fr) ou [www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

#### UMT PASTO

Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associée en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Elevage et Montpellier SupAgro

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.







Zone pastorale  
méditerranéenne

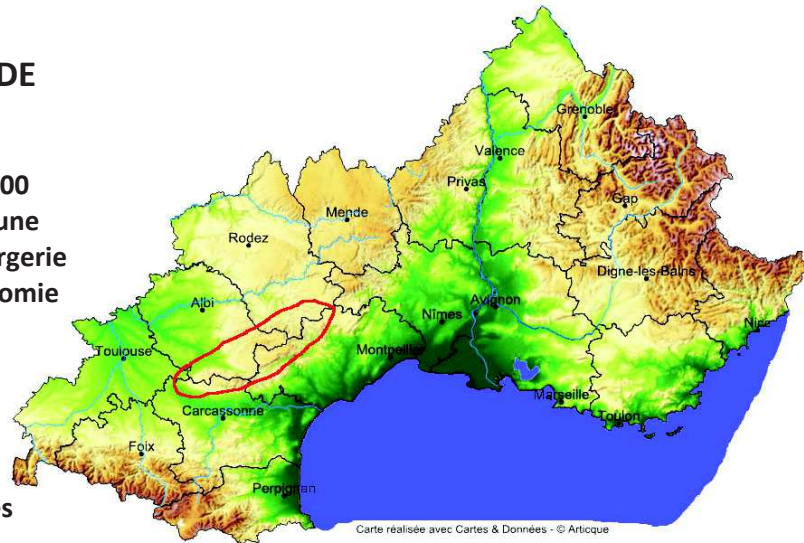


**SPECAUD**  
Conjoncture  
2017/2018

# MONTAGNE NOIRE, OVIN SPECIALISÉ, CONDUITE HERBAGÈRE

## CAS TYPE OVINS VIANDE

En zone de montagne ou défavorisée, un éleveur de 300 brebis Lacaune viande avec une production d'agneaux de bergerie démarqués, une forte autonomie alimentaire assurée par des prairies permanentes et temporaires de bonne qualité en rotation avec des cultures de méteil pour l'enrubannage, et de céréales autoconsommées.



## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME

On retrouve ce type d'élevage sur toutes les zones de montagne et de coteaux du département de l'Aude. Il se localise plus particulièrement sur la Montagne noire, la piège, la haute vallée de l'Aude et le Chalabrais. Avec des sols argilo-calcaires ou légers sans irrigation et des prairies régulièrement renouvelées et peu ou pas de parcours, ce type d'élevage repose sur la culture de l'herbe et de céréales pour le troupeau. L'objectif est la constitution de stocks fourragers importants légèrement surdimensionnés par rapport aux besoins du troupeau en année climatique "normale". Cette sécurisation par les stocks permet de s'affranchir en partie des aléas climatiques et selon les années autorise la vente des excédents de foin ou de grain. Avec des tailles de troupeau pouvant varier de 250 à 300 brebis, ces types d'exploitations sont spécialisés ou considérés comme tels. La présence d'une pluriactivité de la cellule familiale est très fréquente. La conduite du troupeau est fondée sur deux périodes d'agnelage : une principale de fin d'été et une secondaire d'hiver. Mais on observe des variantes dans le choix de conduite de la reproduction, en lien avec la recherche d'étalement des mises bas pour répondre aux besoins de la filière. La production d'agneaux lourds de bergerie est de règle avec la recherche d'un maximum de ventes sur l'automne. L'adhésion à une OP est de mise, d'autant que ces élevages sont bien placés pour produire des agneaux sous signe de Qualité

### L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS

#### La structure

- Une unité de main d'œuvre
- 300 brebis Lacaune viande
- 55 ha de SAU, dont 49 ha de SFP et 6 ha de céréales

#### Les produits et ventes

- 400 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 330 quintaux de céréales pour le troupeau, dont 60 quintaux vendus

COLLECTION RÉFÉRENCES



## L'EXPLOITATION ET SON TERRITOIRE

Les 55 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes, bien situées autour du siège de l'exploitation. Elles ne sont pas à l'irrigation mais ont un potentiel agronomique correct. Elles sont principalement destinées à la production d'herbe et de céréales pour la constitution des stocks et pour la pâture du troupeau. Ces productions sont légèrement surdimensionnées par rapport aux besoins du troupeau en année climatique normale.



## LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

L'éleveur qui travaille seul et à plein temps sur la ferme prend un « attrapeur » pour la tonte, pratique l'entraide avec un voisin pour les chantiers d'enrubannage et fait appel à une entreprise ou à une CUMA pour la moisson. Son conjoint travaillant à l'extérieur ne contribue que faiblement aux travaux de l'exploitation. Au final, la quantité de main-d'œuvre à rémunérer est estimée à 1 UMO. La présence au troupeau toute l'année ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre. En période d'agnelage et de soins aux agneaux, le travail d'astreinte est important. Les pointes de travail de saison font qu'il ne reste que deux créneaux pour souffler un peu : au printemps avant les enrubannages et à l'automne après les semis de céréales.

## LES MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Hormis l'appel à entreprise pour les moissons, l'épandeur à fumier et l'enrubanneuse sont en CUMA ou en copropriété et le reste du matériel en propriété : une chaîne de récolte balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 90/100 cv et deux autres de 50/70 cv amortis. Avec une seule unité de travail, cette exploitation est équipée d'un matériel efficace sans pour cela tomber dans le travers du suréquipement. Les investissements ont été très raisonnés en



s'orientant chaque fois que cela est possible vers de la "bonne occasion". Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 600 m<sup>2</sup> avec un quai d'alimentation fonctionnel pour la distribution de tout type d'alimentation. Le bâtiment de stockage est de 300 à 400 m<sup>2</sup>, en dur ou en serre tunnel. L'ensemble de la SAU est organisé en parcs de 2 à 5 ha, ce qui nécessite 8 à 10 km de clôtures fixes, de l'Ursus ou du 4 fils électrifié en fonction du parcellaire. Quelques filets de clôture mobiles, un gyrobroyeur et 2 tonnes à eau complètent les équipements du pâturage.

## LE TROUPEAU OVIN ET SA CONDUITE

Le troupeau de 300 brebis est de race Lacaune viande. Les agnelles de renouvellement sont gardées principalement sur l'agnelage de fin d'été et sont mises en lutte vers 11 mois au mois d'août suivant. Le niveau de la productivité numérique régulièrement atteint est proche de 1,4 agneau par brebis et par an. Tout en favorisant l'expression du bon potentiel de prolificité de la race, l'objectif du système de reproduction est d'assurer régulièrement un taux de mise bas proche de 100%, en maintenant un agnelage de fin d'été très dominant (80% des mises bas), ce qui permet de valoriser au mieux l'herbe d'automne et de commercialiser les agneaux aux périodes de cours les plus favorables.

De race pure Lacaune, les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont vendus finis et lourds. Ils sont produits pour être vendus sous signe Officiel de Qualité (IGP/label rouge). Les ventes, majoritairement calées sur le dernier trimestre de l'année, se répartissent sur deux périodes : de novembre à décembre pour la bande d'agneaux issue de l'agnelage de fin d'été, et d'avril à fin mai pour l'agnelage d'hiver.

### Quelques points clés de réussite

Être attentif à la valeur génétique du troupeau, en particulier à celle des béliers qui doivent être achetés dans la base de sélection et au choix du renouvellement des femelles : valeur laitière, prolificité et aptitude au désaisonnement sont les critères à mettre en priorité.

La réussite de la lutte principale de printemps est primordiale afin de valoriser au mieux les agneaux sur les ventes de fin d'automne.

#### Éléments de bilan de la conduite du troupeau

##### Effectif moyen présent

- 300 brebis soit 45 UGB

##### Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 280 femelles adultes
- 60 agnelles de plus de 6 mois
- 6 béliers

##### Bilan de la reproduction

- 95% de taux de mise bas
- 156% de taux de prolificité
- 9% de taux de mortalité agneaux

##### Bilan des ventes d'agneaux

- 343 agneaux, pour la boucherie
- 16,9 kg de carcasse
- 110 jours d'âge moyen à la vente
- 80% de taux de vente en label

##### Bilan de la productivité du troupeau

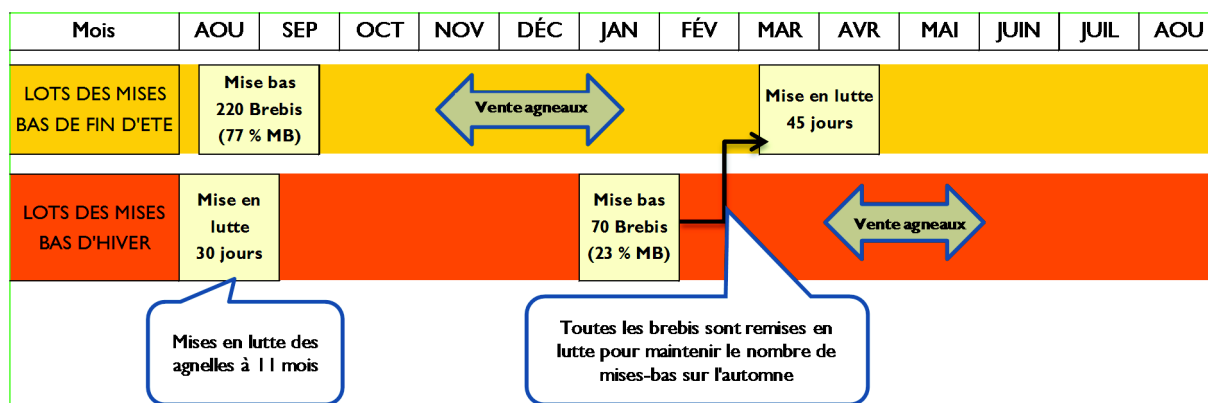
###### Productivité numérique

- 1,35 agneau par brebis

###### Productivité pondérale

- 19,3 équivalent kg carcasse d'agneau par brebis

### Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



## LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

Tous les fourrages grossiers et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seuls les aliments complets destinés à l'engraissement et à la finition des agneaux sont achetés.

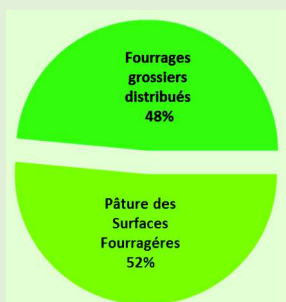
L'utilisation optimale des possibilités de pâturage en fonction de la disponibilité en herbe et des conditions météorologiques ne permet pas de réduire la part des fourrages grossiers distribuée qui reste importante : En raison des épisodes secs de l'été ou de l'automne, les agnelages et les lactations se déroulent toujours en bergerie et sur stock.

Le mode de production des agneaux est identique sur les deux périodes d'agnelage. Les agneaux naissent et sont élevés en bergerie : Complémentés en aliment démarrage et en foin dès l'âge de deux semaines, ils sont sevrés à 75 jours, puis ont à disposition en libre-service un aliment du commerce complet, du foin et de la paille.

Compte tenu des variations importantes de disponibilité à la pâture dues aux aléas climatiques saisonniers, Il faut prévoir que l'alimentation automnale du lot de brebis à forts besoins (agnelage et lactation) soit assurée par la distribution de fourrages de qualité (foin, enrubannage), et de céréales. Pour la fin de gestation, le cap difficile de juillet/août est assuré par la pâture de sorgho fourrager, ou d'un mélange de millet perlé-trèfle d'Alexandrie ou de Perse implanté en dérobée.

### Éléments de bilan pour la conduite de l'alimentation

#### Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



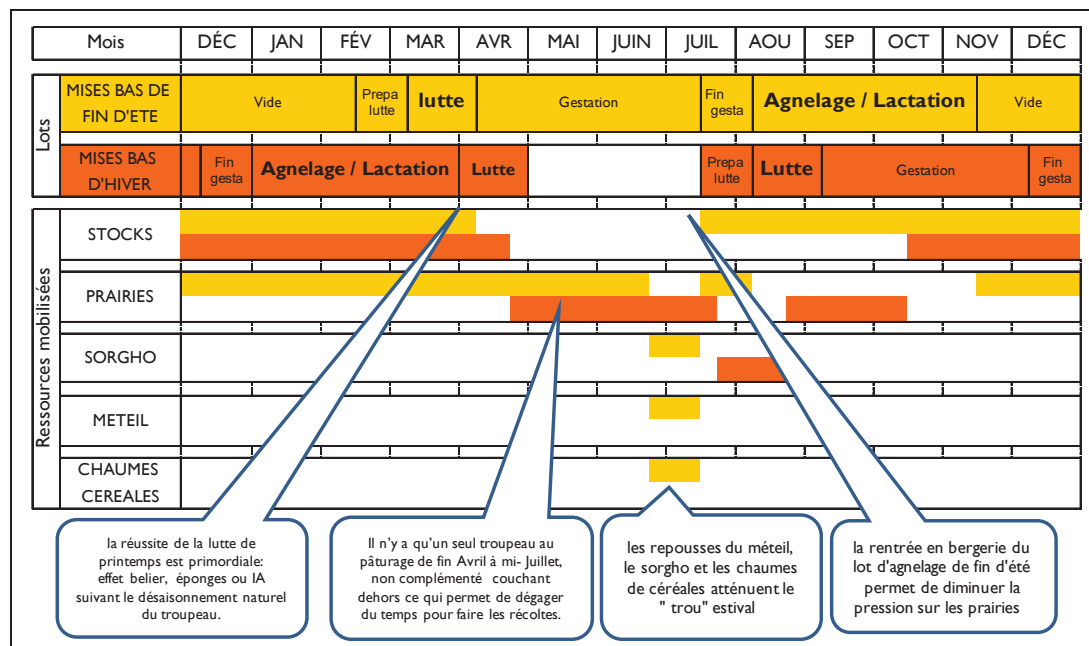
#### Bilan du distribué (par couple brebis/agneau)

- 360 kg de foin
- 180 kg d'enrubannage
- 20 kg de paille
- 156 kg de concentrés

#### Bilan du distribué (par agneau)

- 20 kg de foin
- 10 kg de paille
- 67 kg d'aliment concentré du commerce

### Le calendrier d'alimentation du troupeau



## LA CONDUITE DES SURFACES

Les rotations culturales sont adaptées à la nature variable des sols avec une recherche d'allongement des durées pour les prairies temporaires. Le choix des espèces fourragères répond à un objectif d'autosuffisance et au besoin de polyvalence des récoltes (stock et pâture). Les cultures dérobées sur une partie des méteils enrubannés permettent d'assurer un pâturage estival en complément des chaumes de céréales. Avec le méteil, elles sont de bons précédents à l'installation des prairies temporaires. Pour ces prairies, le choix des espèces fourragères est souvent un mélange de dactyle, ray-grass anglais, trèfle blanc, ou luzerne en pur dans les zones calcaires. La fertilisation azotée des prairies reste modérée et raisonnée en fonction du mode de récolte de l'herbe. Pour les céréales, le niveau de fertilisation azotée varie de 80 à 120 unités. Le fumier est épandu sur les terres travaillées, notamment les céréales et en plus faibles doses sur prairies. Les prairies permanentes sont essentiellement pâturées. La majorité des prairies temporaires est fauchée une fois puis pâturée. Leur durée de vie varie de 3 à 5 ans.

### Éléments de bilan pour la conduite des surfaces

#### Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (TMS)	92	0	0	92
Enrubannage (TMS)	35	0	0	35
Céréales (Qx)	258	0	60	190
Paille (T)	25	0	0	25

#### Bilan des engrais épandus

	Fertilisation épandue par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	30	0	0	5
P. temporaire pâturée	60	0	0	5
P. temporaire fauchée	90	0	0	5
Méteil	30	0	0	10
Cultures dérobées	60	0	0	10
Céréales	120	0	0	10

#### Ratios surface par brebis

- 0,16 ha de SFP/brebis

#### Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 0,9 UGB/ha
- SFT : 0,9 UGB/ha



## LE BILAN ÉCONOMIQUE EN CONJONCTURE 2017/2018

## Le compte de résultats

	2017	2018	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>88 600 €</b>	<b>88 600 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>Produits ovins</b>	<b>39 100 €</b>	<b>39 100 €</b>	<b>0%</b>
Dont vente agneaux	37 651 €	37 651 €	0%
Dont autres produits	1 990 €	1 990 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-530 €	-530 €	0%
<b>Autres produits</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 600 €</b>	<b>5,0%</b>
Céréales pour le troupeau	3 458 €	3 631 €	5,0%
<b>Aides et soutiens de la PAC</b>	<b>46 100 €</b>	<b>45 900 €</b>	<b>-0,4%</b>
Dont aides découplées	16 000 €	16 000 €	0,0%
Dont aide ovine	11 472 €	11 234 €	-2,1%
Dont ICHN	18 602 €	18 673 €	0,4%
<b>CHARGES</b>	<b>60 900 €</b>	<b>61 300 €</b>	<b>0,5%</b>
<b>Charges opérationnelles ovines</b>	<b>23 200 €</b>	<b>23 400 €</b>	<b>1,0%</b>
Dont charges d'alimentation	12 264 €	12 494 €	1,9%
Dont charges de SFP	6 292 €	6 238 €	-0,9%
Dont charges diverses	4 616 €	4 680 €	1,4%
<b>Charges opérationnelles autres activités</b>	<b>1 900 €</b>	<b>1 900 €</b>	<b>0,2%</b>
<b>Charges structurelles</b>	<b>35 900 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>0,2%</b>
<b>Charges structurelles hors amortissement et frais financiers</b>	<b>20 140 €</b>	<b>20 217 €</b>	<b>0,4%</b>
<b>Amortissement et frais financiers</b>	<b>15 769 €</b>	<b>15 769 €</b>	<b>0%</b>
<b>Annuité des emprunts</b>	<b>10 680 €</b>	<b>10 680 €</b>	<b>0%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>43 500 €</b>	<b>43 200 €</b>	<b>-1%</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>32 800 €</b>	<b>32 500 €</b>	<b>-1%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>27 700 €</b>	<b>27 400 €</b>	<b>-1%</b>

## Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2017	Evolution 2017/2018
Effectif brebis (EMP)	300	0%
Agneaux produits / EMP	1,35	0%
Prix moyen de l'agneau	109,8 €	0%
Produit hors aides / EMP	130,5 €	0%
Charges opérat. / EMP	77,3 €	1,0%
Dont alim. directe / EMP	40,9 €	1,9%
Dont surface fourra / EMP	21,0 €	-0,9%
Dont frais divers / EMP	15,4 €	0,0%
Marge hors aides / EMP	53,2 €	-1,5%

	2017	Evolution 2017/2018
Charges structure / ha SAU	653 €	0,2%
Charges structure / brebis	120 €	0,2%
Aides / produit brut	52%	-0,2%
EBE / produit brut	49%	-0,4%
Annuité / EBE	25%	0,2%
Revenu disponible / UMO	32 800 €	-0,9%
Résultat courant / UMO	28 200 €	-1,1%

## ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale.
- l'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a n'y a pas de MAE contractualisée.

## PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 250 brebis, seuil en dessous duquel l'ovine devient secondaire et 500 brebis, seuil supérieur où la conduite d'un troupeau et la capacité de travail pour une unité de main- d'œuvre devient le facteur limitant pendant la période hivernale. Les surfaces cultivables pour la constitution de stocks sont aussi des facteurs limitants de la taille du troupeau puisque l'objectif est l'autonomie alimentaire pour les fourrages.



L'installation et la reprise de ce type d'exploitation se réalisent essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et des agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est souvent que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. L'acquisition du capital hors foncier reste encore possible pour un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs. Pour le moment dans ces zones pas soumises au risque permanent de prédation, les adaptations nécessaires à la mise en protection des troupeaux n'ont pas été intégrées dans le descriptif de cette situation type.

## PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

### Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

### Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

### Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

### Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

### Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

### Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

### Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

### Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

### Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

#### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
Janvier 2019 – Référence Idele : 00 16 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue  
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

#### Ont contribué à ce dossier :

Philippe POUCHERET – Chambre d'agriculture de l'Aude  
Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Retrouvez les cas-types ovin viande sur l'un des sites internet suivants : [www.idele.fr](http://www.idele.fr) ou [www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

#### UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique « Elevages pastoraux en territoires méditerranéens » associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Élevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.







Zone pastorale  
méditerranéenne

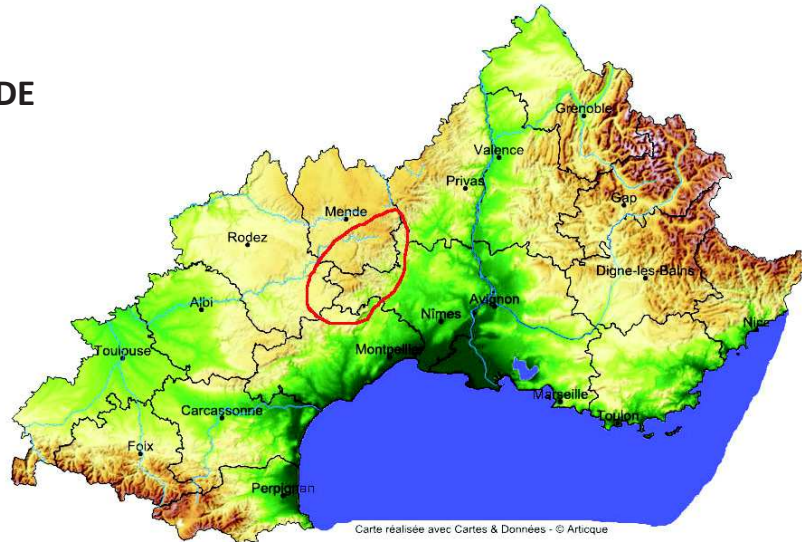


SPECEVEN  
Conjoncture  
2017/2018

# CÉVENOL, OVIN SPÉCIALISÉ, PASTORAL

## CAS TYPE OVINS VIANDE

En zone de montagne sèche, en châtaigneraie, sur la bordure sud du Massif Central, un éleveur avec 350 brebis et une production majoritaire d'agneaux de bergerie légers, un troupeau transhumant, fortement déployé sur parcours, économe et peu autonome sur le distribué.



## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Dans la région du Languedoc-Roussillon, on retrouve ce type d'élevage plus particulièrement sur la zone des Cévennes lozériennes et gardoises. L'offre pastorale de ces territoires est importante et variée, mais la qualité de certains parcours et le manque de maîtrise foncière limitent les possibilités de clôtures et induisent un recours obligatoire au gardiennage des troupeaux. La proximité des estives du Mont Lozère ou de l'Aigoual permet de pratiquer une petite transhumance, à pied ou en camion. La possibilité d'accès à des surfaces fourragères mécanisables le plus souvent des prairies naturelles de fond de vallée ou en terrasses, est généralement très réduite. D'où la difficulté pour récolter suffisamment de foin et le manque d'autonomie fourragère des élevages qui en résulte. La conduite de la reproduction est fondée sur un agnelage principal d'automne, en lien avec la pratique de la transhumance estivale et les bonnes disponibilités alimentaires automnales sur les regains et les parcours boisés. Les ventes d'agneaux légers (16/18 kg vifs), pour l'export ou pour des ateliers d'engraissement collectif (du Rayon de Roquefort notamment), sont alors majoritaires. Ces élevages peuvent aussi produire de l'agneau plus lourd pour la boucherie, commercialisé dans la filière « organisée » ou dans des circuits courts. La taille des troupeaux dans ces élevages spécialisés varie de 300 à 400 brebis. Lorsque le troupeau est de taille plus réduite, on retrouve à côté de l'ovin une activité agricole complémentaire, le plus souvent en oignons doux, ou encore de la pluriactivité à l'échelle du collectif familial.

### L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

#### La structure

- 1,2 UMO
- 350 Brebis de race rustique locale
- 8 ha de SAU (uniquement prairies permanentes)
- 250 ha de parcours dont 200 ha de bois pâturés et 50 ha de landes
- Estive collective de proximité : 90 jours

#### Les produits et ventes

- 390 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau

COLLECTION RÉFÉRENCES



## LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 8 hectares de prairies permanentes mécanisables sont localisés en fond de vallée ou en terrasses. Ils ne sont pas forcément labourables, ni bien regroupés, et sont constitués de petites parcelles situées autour du siège de l'exploitation. Ces surfaces sont réservées en priorité à la récolte du foin. Le territoire pastoral de l'exploitation de plus de 250 ha est très étendu. Il est composé essentiellement de bois de châtaigniers, de bois de chênes verts ou blancs et de landes plus ou moins embroussaillées.



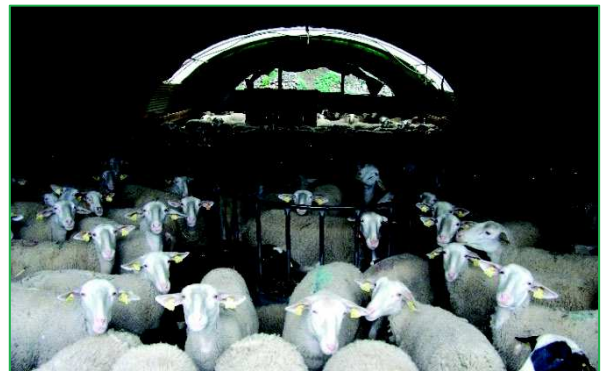
Quelques hectares de pelouses sommitales complètent cette panoplie de milieux pastoraux. L'été, avec une petite transhumance, le troupeau est mis en pension sur une estive collective gérée par un groupement pastoral. Le gardiennage du troupeau est assuré, en prestation de service, par l'un des éleveurs membre du groupement, ou par un berger salarié.

## LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'éleveur travaille seul à plein temps sur la ferme. Son conjoint travaillant à plein temps à l'extérieur, sa contribution aux travaux de l'exploitation reste limitée, estimée à 0.2 UMO. La pratique de l'entraide avec un ou des voisins est de mise pour les gros chantiers (tonte, préparation à la transhumance...). L'éleveur fait appel à une CUMA pour le curage des vieilles bergeries. Au final, on estime que la quantité de main-d'œuvre sur cette exploitation est de 1,2 UMO. La contrainte du gardiennage du troupeau toute l'année, hors période d'estive, ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre. L'aménagement d'un ou deux parcs clôturés sur les parcours et le recours à la clôture mobile par filets électriques sur les prairies permettent de soulager un peu l'éleveur de la lourde astreinte quotidienne du gardiennage.

## MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le parc de matériel est volontairement réduit, avec une chaîne de récolte fourragère pour balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 75 à 90 CV et parfois un autre de 50/70 CFV, déjà amorti. Une petite remorque plateau permet le transport des bottes de foin. Vu la quantité de foin récoltée, ce type de matériel gagnerait à être en CUMA ou copropriété. Dans tous les cas, les investissements en matériels doivent être très raisonnés et s'orienter vers de la « bonne occasion » chaque fois que cela est possible. Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 500 à 600 m<sup>2</sup> en partie amortie, équipée d'une auge trottoir. Un hangar de 200 m<sup>2</sup> (bois ou serre tunnel) sert au stockage du foin et du matériel. 2 à 4 kms de clôtures fixes, de type Ursus ou hightensile en 4 à 5 fils électrifiés en fonction du parcellaire, sont nécessaires pour l'aménagement de quelques parcs fixes. Des filets de clôtures mobiles et un girobroyeur complètent les équipements pour la gestion des parcours.



## LE TROUPEAU

Le troupeau de 380 brebis est d'une race rustique (Tarasconnaise, Raïole, Caussearde des garrigues, Rouge du Roussillon, parfois de la BMC). Il est conduit en race pure. L'éleveur porte une attention particulière à l'origine génétique lors du renouvellement des femelles et achète les béliers dans la base de sélection. Les agnelles de renouvellement sont issues du troupeau et gardées sur l'agnelage principal d'automne, mais elles sont mises en lutte tardivement, à l'âge de 18 mois.

L'objectif est d'assurer régulièrement une mise bas par brebis et par an, la productivité numérique est généralement d'un agneau par brebis et par an. Avec un niveau de prolificité moyen, cet objectif est atteint grâce à l'obtention d'un taux de mise bas pour les femelles adultes proche de 100%, lui-même permis par une gestion rigoureuse des improductives et la pratique systématique d'un agnelage de rattrapage au printemps.

Produire des agneaux légers pour les vendre à la période de cours la plus favorable (fin octobre-novembre), implique le retour de l'estive. Ce qui suppose de prévoir des sécurités (distribution de foin) pour nourrir les allaitantes en cas de sécheresse automnale.

Les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement et les agneaux alourdis et finis pour la boucherie, tous les agneaux sont vendus légers (entre 16 et 18 kg de poids vif) pour être finis dans des ateliers d'engraissement collectif ou pour l'exportation vers l'Espagne. Les quelques agneaux vendus plus lourds sont commercialisés par les Organisations de Producteurs ou en circuits courts.

### EN QUELQUES CHIFFRES...

#### Effectif moyen présent

- 350 brebis soit 52,5 UGB

#### Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 364 femelles adultes
- 60 agnelles de plus de 6 mois
- 8 béliers

#### Bilan de la reproduction

- 90% des mises bas en septembre-octobre
- 10% des mises bas en mars
- 85% de taux de mise bas
- 128% de taux de prolificité
- 8% de taux de mortalité agneaux

#### Bilan des ventes

- 331 agneaux, dont 80% légers
- Agneaux légers : 18 kg vifs et 45 à 60 jours d'âge moyen à la vente
- Agneaux lourds : 17 kg de carcasse et 110 jours d'âge moyen à la vente

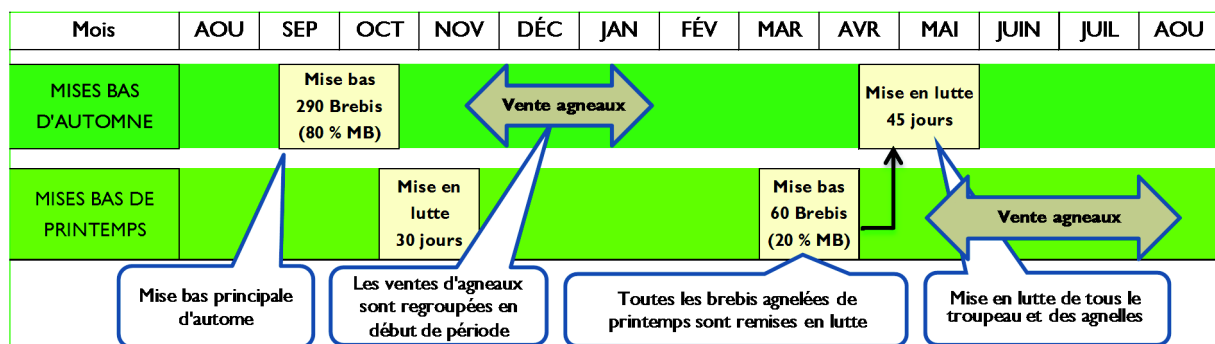
#### Productivité numérique

- 1,13 agneau par brebis

#### Productivité pondérale

- 8,7 équivalent kg carcasse par brebis

### Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



## LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

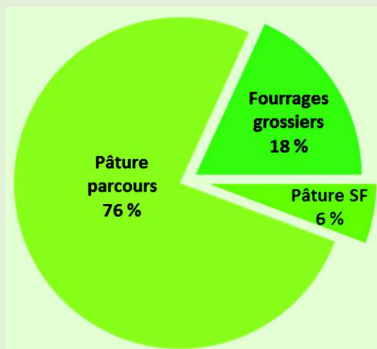
L'utilisation importante, et en toutes saisons, de ressources pastorales variées explique la contribution très majoritaire du pâturage sur parcours dans l'alimentation du troupeau. La faible quantité de foin récoltée et le recours à des achats induisent la recherche d'un système le plus économique possible sur le distribué. Dans la mesure où le climat n'impose pas un hivernage long et complet en bergerie, la pratique d'un pâturage hivernal aussi systématique que possible constitue un puissant levier pour limiter la distribution de foin. Il est impératif de bien savoir gérer les ressources pâturables et de toujours prévoir en sécurité un stock suffisant de fourrages grossiers et de concentrés.

Les jeunes agneaux sont élevés sous la mère et restent en bergerie la journée, pendant que les mères pâturent. Ils ont à disposition en libre-service un aliment de démarrage et du bon foin. Vendus légers, ils sont sevrés au moment de la vente, à un âge variant de 45 à 60 jours. Les quelques agneaux restant qui sont alourdis et les agnelles de renouvellement ont à disposition après le sevrage un aliment complet du commerce et du foin en libre-service.

L'utilisation par le troupeau des parcours de proximité jusqu'au départ en estive permet de réserver les surfaces fourragères à la constitution des stocks de foin.

### EN QUELQUES CHIFFRES...

#### Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



#### Bilan du distribué (couple mère/agneau)

- 190 kg de foin/brebis
- 87 kg de concentrés/brebis

#### Bilan du distribué agneau

##### Agneau léger

- 6 kg de foin
- 5 kg d'aliment concentré du commerce

##### Agneau lourd

- 20 kg de foin
- 60 kg d'aliment concentré du commerce

### Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC		
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Vide			Prepa lutte	lutte	Gestation			Fin gesta	Agnelage / Lactation		Vide		
	MISES BAS DE PRINTEMPS	Gestation		Fin gesta	Agnelage / Lactation						Lutte	Gestation			
Ressources mobilisées	STOCKS	■								■					
	REGAINS PN											■		■	
	PARCOURS	■									■				
	ESTIVE							■							

En hiver tout le troupeau est mené en un seul lot, sur parcours, avec une distribution complémentaire de foin si besoin

Il n'y a qu'un seul troupeau au pâturage de fin mars à fin mai, il est complété en fonction des besoins

Tout le troupeau est à l'estive, il n'y a pas de préparation spécifique à l'agnelage

Les regains sont réservés pour la pâture, la lutte se déroulent sur parcours, sans distribution

## LA CONDUITE DES SURFACES

Une partie du foin est produite sur l'exploitation en quantité insuffisante pour couvrir les besoins du troupeau. En année climatique « normale », 50 % du foin distribué est acheté. En l'absence de culture de céréales, tout le grain et la paille pour la litière, utilisés de façon très économe, sont aussi achetés. Toute la surface fourragère est réservée à la fauche, avec deux coupes de foin les bonnes années, les regains sont pâturés à l'automne par les brebis agnelées. Les contraintes du milieu font que les rendements fourragers sont assez faibles et qu'il y a peu de marge de manœuvre en cas de sécheresse. Avec uniquement 8 ha de prairies permanentes, la conduite des surfaces fourragères est simplifiée. Une fertilisation minérale est assurée une année sur deux, et le fumier produit permet de fumer tous les ans les prés de fauche. La quantité d'engrais apportée reste conforme au cahier des charges de la PHAE 2 pour les prairies naturelles. Les parcours qui représentent l'essentiel des ressources disponibles pour le troupeau sont utilisés toute l'année en fonction de leur valeur pastorale et des besoins physiologiques des brebis. L'orientation du système sur un agnelage d'automne permet d'avoir les brebis en entretien l'hiver, période où les ressources pastorales sont les plus faibles. Pour certaines surfaces boisées ou de landes un peu plus éloignées, qui servent de sécurité les années sèches ou qui ne sont utilisées que partiellement, la pression de pâturage est parfois insuffisante pour éviter l'embroussaillage, d'où la nécessité de recourir à un entretien complémentaire au pâturage, qui peut être réalisé par un passage de gyrobroyeur très localisé ou par écobuage pour les zones non mécanisables.

### EN QUELQUES CHIFFRES

#### Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	32	28	0	60
Céréales (Qtx)	0	130	0	130
Paille litière (T)	0	10	0	10

#### Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	30	40	40	9

#### Ratios surface par brebis

- 0,02 ha de SFP/brebis
- 0,65 ha de parcours / brebis

#### Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 7,1 UGB/ha
- SFT : 0,2 UGB/ha

#### Valeur pastorale moyenne des parcours

- 210 journées brebis / ha



## LE BILAN ÉCONOMIQUE 2017/2018

Le compte de résultat	2017	2018	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>89 400 €</b>	<b>92 200 €</b>	<b>3,2%</b>
<b>Produits ovins</b>	<b>29 400 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>2%</b>
Dont vente agneaux	28 248 €	28 813 €	2%
Dont autres produits	2 235 €	2 235 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-1 060 €	-1 060 €	0%
<b>Aides et soutiens de la PAC</b>	<b>59 900 €</b>	<b>62 200 €</b>	<b>3,8%</b>
Dont aides découplées	29 000 €	31 482 €	8,6%
Dont aide ovine	9 342 €	9 062 €	-3,0%
Dont ICHN	18 826 €	18 897 €	0,4%
Dont MAE Collective	2 769 €	2 769 €	0,0%
<b>CHARGES</b>	<b>49 800 €</b>	<b>51 100 €</b>	<b>2,6%</b>
<b>Charges opérationnelles ovines</b>	<b>22 500 €</b>	<b>23 200 €</b>	<b>3,1%</b>
Dont charges d'alimentation	15 501 €	16 119 €	4,0%
Dont charges de SFP	1 448 €	1 421 €	-1,9%
Dont charges diverses	5 566 €	5 666 €	1,8%
<b>Charges structurelles</b>	<b>27 300 €</b>	<b>27 900 €</b>	<b>2,2%</b>
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	16 510 €	17 122 €	4%
Amortissement et frais financiers	10 746 €	10 746 €	0%
Annuité des emprunts	9 020 €	9 020 €	0%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>50 300 €</b>	<b>51 900 €</b>	<b>3%</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>41 300 €</b>	<b>42 800 €</b>	<b>4%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>39 600 €</b>	<b>41 100 €</b>	<b>4%</b>

Une diversification avec une production d'oignons doux (environ 3000 m<sup>2</sup> pour 7 tonnes vendues) permettrait d'espérer une augmentation de L'EBE l'ordre de 5 000 €.

## Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2017	Evolution 2017/2018
Effectif brebis (EMP)	350	0%
Agneaux produits / EMP	1,13	0%
Prix moyen de l'agneau	85,3 €	2%
Produit hors aides / EMP	84,0 €	2%
Charges opération. / EMP	64,3 €	3,1%
Dont alim. directe / EMP	44,3 €	4,0%
Dont surface fourra / EMP	4,1 €	-1,9%
Dont frais divers / EMP	15,9 €	1,8%
Marge hors aides / EMP	19,7 €	-1,8%

	2017	Evolution 2017/2018
Charges structure / ha SAU	3 365 €	2,2%
Charges structure / brebis	78 €	2,2%
Aides / produit brut	67%	0,4%
EBE / produit brut	56%	-0,1%
Annuité / EBE	18%	-0,5%
Revenu disponible / UMO	41 300 €	3,7%
Résultat courant / UMO	38 200 €	3,9%

## ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » sur les surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 240 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 340 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a uniquement une MAE-SHP sur l'estive, qui est gérée en totalité par le groupement pastoral.

## PERSPECTIVES ET ENJEUX

Un débouché majoritairement orienté sur l'agneau léger et une demande de proximité assez présente ont poussé certains éleveurs à développer une production d'agneaux de bergerie finis qu'ils valorisent en circuits courts. Démarche favorisée par la présence de deux abattoirs et salles de découpe orientés sur ce service. Malgré le manque d'autonomie alimentaire, cela leur permet tout de même d'avoir une plus-value sur leurs agneaux. Mais la forte contrainte du gardiennage en termes de temps de travail limite ce créneau commercial notamment quand l'exploitant est tout seul pour s'en occuper. Des solutions d'organisation et de structuration d'une filière locale circuits courts sont en cours de réflexion.

L'installation, dans ce type d'élevage, a tendance à se faire dans le cadre du développement de structures sociétales (GAEC) avec la mise en place ou le plus souvent l'accroissement de la production d'Oignons Doux des Cévennes : les surfaces allant de 0,3 à plus de 1 ha d'oignons. Mais, les investissements sont plus lourds, car en plus du matériel de travail du sol et de traitement, il faut prévoir l'aménagement d'une chambre froide afin de répondre aux besoins d'étalement des ventes de la coopérative locale, et bénéficier d'un meilleur prix de vente. Le marché étant très favorable pour cette production. Sinon, on retrouve en Cévennes centrales des reprises hors cadre familiale à conditions que des solutions soient trouvées pour la reprise ou la construction de nouveaux bâtiments.

La colonisation de ces territoires par le loup est malheureusement en cours et ces systèmes d'élevage sont très fortement vulnérables aux risques de prédation : de par la topographie, le type de milieu fortement boisé et une durée d'exposition permanente. Sans que des solutions efficaces et adaptées de protection soient envisageables (seuls les chiens de protection et aide-berger).



## LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

### Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

### Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

### Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

### Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

### Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

### Amortissement :

Charges calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

### Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

### Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

### Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

#### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

#### Ont contribué à ce dossier :

Gérald MARTY – Chambre d'agriculture du Gard

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Retrouvez les cas-types ovin viande sur l'un des sites internet suivants : [www.idele.fr](http://www.idele.fr) ou [www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

#### UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Élevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.







Zone pastorale  
méditerranéenne



MEDINOV  
Conjoncture  
2017/2018

# OVIN VIANDE EN RECONQUÊTE PASTORALE

## CAS TYPE OVINS VIANDE

En moyenne et haute montagne Pyrénéenne et en bordure sud-est du massif central, des éleveurs en reconquête sur des zones en déprise. Avec au départ un troupeau de taille limitée, pour évoluer ensuite vers des trajectoires diversifiées. L'attrait de ce cas type réside dans son accessibilité à des installations faiblement pourvues en capitaux, à des installations souvent féminines, à de jeunes entrants dans le métier.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

On retrouve des élevages de ce type plus particulièrement dans le département des Pyrénées Orientales, mais aussi de façon plus diffuse sur tous les territoires de moyenne et haute montagne méditerranéenne des régions du Languedoc Roussillon et de Midi-Pyrénées. L'offre pastorale de ces territoires est très variable selon l'altitude et le contexte pédoclimatique : landes, sous-bois ouverts et enherbés en haut Vallespir, haut Conflent, Somail et Espinouse, Hautes Cévennes et Lozère ; sous-bois denses en Cévennes (Gard, Hérault) et Aspres Albères ; Landes et Garrigues pour les Corbières et les franges de Causse du Gard et de l'Hérault. Le troupeau reste toujours de dimension relativement modeste (de 200 à 300 brebis) avec une organisation des périodes de mises bas (de printemps ou d'automne) calées en fonction de la disponibilité en ressources pastorales et/ou des productions de diversifications. L'organisation spatiale de ces élevages est très liée à la capacité de l'éleveur à savoir tisser des relations sociales de qualité dans un environnement pourtant laissé en friche mais très sensible vis-à-vis, tant de la mémoire des anciens qui l'ont connu autrefois et autrement géré, que de la demande, souvent inappropriée aux contraintes de l'éleveur, de la part des nouveaux habitants récemment installés au village (chasseurs ou non chasseurs). La faible densité de l'élevage ovin dans ces zones, la croissance de la demande de proximité des consommateurs d'autre part, favorisent un accès plus direct aux consommateurs pour des élevages en recherche de valeur ajoutée. Les agneaux produits sont valorisés sur les marchés locaux par le réseau des boucheries artisanales vendant de la viande sous marque ou en vente directe.

## L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

### La structure

- 1 UMO
- 180 Brebis de race rouge ou BMC
- 10 ha de prairies permanentes
- 180 ha de parcours dont, 85 ha de landes ouvertes, 80 ha de landes fermées et sous-bois, 15 ha de châtaigneraies et chênaies
- Estive collective 100/120 jours

### Les produits et ventes

175 agneaux sont produits 149 pour la vente et 26 pour le renouvellement du troupeau.

COLLECTION RÉFÉRENCES



## LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Le corps de ferme (les bâtiments) est situé en zone intermédiaire entre fonds de vallée cultivés et plateaux ou à pied d'œuvre de la haute montagne boisée. Hors mis les quelques hectares de pelouses et anciennes prairies de fauche, les parcours sont très majoritaires (95 % de la surface totale sans compter l'estive collective). L'espace pastoral est composé essentiellement de landes (plus ou moins embroussaillées) et de bois (châtaigniers et chênaies blanches). L'été, avec une petite transhumance, le troupeau est mis en pension sur une estive collective gérée par un groupement pastoral. Le gardiennage du troupeau est assuré, en prestation de service, par l'un des éleveurs membre du groupement, ou par un berger salarié. A défaut d'organisation collective ou en complément, l'éleveur individuellement, bénéficie de surfaces de régulation du pâturage d'été par des conventions avec les forestiers (convention ONF ou des propriétaires privés organisés en AFP).



## LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'éleveur est mobilisé toute l'année au gardiennage et à la surveillance des troupeaux, le recours aux clôtures, aux groupements pastoraux, libèrent du temps à la faveur aussi d'une conduite du troupeau simplifiée (une seule période très groupée de mise de bas) qui donne priorité au pâturage. Le recours à de la main d'œuvre extérieure se limite à la tonte et au gardiennage du troupeau collectif à l'estive. Au final, on estime à 1 UMO la quantité de main d'œuvre à rémunérer par les ovins.



## MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le parc de matériel est volontairement très réduit : Un tracteur d'occasion 80 CV 4RM avec un chargeur frontal (réception et gestion des stocks) et un girobroyeur. Une remorque équipée d'une cuve 2000 l pour l'abreuvement. Les bâtiments d'élevage (type serre tunnel) sont organisés en plusieurs unités (stockage, allaitement, élevage) avec un silo grain extérieur, un parc de tri, une auge centrale, et un équipement performant de cases d'agnelages.

2 à 4 kms de clôtures fixes, de type Ursus ou du 4 à 5 fils électrifiés en fonction du parcellaire, sont nécessaires pour l'aménagement de quelques parcs fixes, plus des filets de clôtures mobiles. Deux chiens de protection sont nécessaires pour aider à limiter les risque d'attaque par les chiens dans un contexte d'espaces naturels ouverts au public (PNR, réserves naturelles) ou de partage des territoires de chasse.



## LE TROUPEAU

Le troupeau de 250 brebis mères est conduit en race pure locale (Rouge du Roussillon ou Blanc du Massif Central). Par une sélection intra troupeau rigoureuse, l'éleveur recherche une amélioration constante de la valeur laitière des femelles (choix du renouvellement et achats de béliers améliorateurs sur le lait). Les agnelles sont mises en lutte tard, à 18 mois minimum, pour qu'elles puissent atteindre un développement suffisant à leur première mise bas. Avec une seule période de mise bas par an calée sur la pousse de l'herbe printanière, ce système de conduite de la reproduction se fonde sur l'organisation des besoins alimentaires du troupeau en fonction des ressources offertes par le territoire. Ce calage s'acquiert sur un temps long.



La productivité numérique visée est au minimum d'un agneau ou agnelle, vendu ou sevrée par brebis et par an. Avec un niveau de prolificité moyen, ce niveau de productivité s'obtient grâce à un taux de mise bas pour les femelles adultes proche de 100 %, lui-même permis par une gestion rigoureuse des improductives et une excellente maîtrise des mises en lutte et de la mortalité des agneaux.

### EN QUELQUES CHIFFRES...

#### Effectif moyen présent

- 180 brebis soit 27 UGB

#### Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 164 femelles adultes
- 26 agnelles de plus de 6 mois
- 5 béliers

#### Bilan de la reproduction

- 100 % des mises bas en mars-avril
- 85 % de taux de mise bas
- 127 % de taux de prolificité
- 11 % de taux de mortalité agneaux

#### Bilan des ventes

- 147 agneaux finis, de bergerie et d'herbe, 15 kg de carcasse, entre 120 et 150 jours d'âge moyen à la vente.

#### Productivité numérique

- 0,97 agneau par brebis

#### Productivité pondérale

- 14,5 équivalent kg de carcasse d'agneau par brebis

### Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

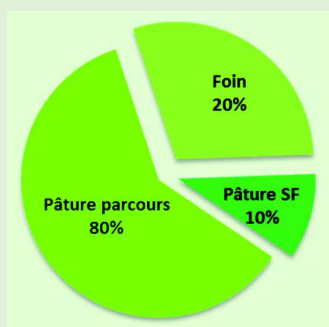
Mois	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV		
<b>MISES BAS DE PRINTEMPS</b>	Mise en lutte 30 jours							Agnelages 154 mises bas							Mise en lutte 30 jours		
<b>PERIODE DE VENTE AGNEAUX DES</b>											Ventes 149 agneaux finis						
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">           Une seule période de lutte pour le troupeau, avec mise à la lutte des agnelles à 18 mois.         </div>																	

## LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

L'orientation du système sur un agnelage de printemps, calé sur la pousse de l'herbe, permet d'avoir les brebis en entretien l'hiver, période où les ressources pastorales sont les plus faibles et de bénéficier de la pousse printanière de l'herbe pour la lactation. Mais la priorité est donnée au pâturage en toutes saisons, avec l'utilisation importante de ressources pastorales variées. En l'absence de culture de céréales et de récolte de foin, tous les aliments distribués (grain, paille, foin) sont achetés. Ce recours systématique à des achats induit la recherche d'une alimentation la plus économique possible sur le distribué : seules les mères en lactation sont complétées avec du (très) bon foin (de Crau ou de Luzerne) et une ration de céréales. Dans la mesure où le climat n'impose pas un hivernage long et complet en bergerie, la pratique d'un pâturage hivernal est aussi systématique que possible. Cela constitue un puissant levier pour limiter la distribution de foin, mais il est impératif dans ce cas de bien savoir gérer les ressources pâturables en hiver et de toujours prévoir en sécurité un stock suffisant de fourrages grossiers. Les agneaux sont élevés sous la mère. Les précoces restent en bergerie et ont à disposition un aliment de commerce et de la paille en libre-service. Les premiers (environ 50 % des agneaux) sont finis en bergerie et vendus à 30/32 kg de poids vif, la seconde moitié, dont les agnelles pour le renouvellement, est montée à l'estive. Ces agneaux sont vendus au fur et à mesure de leur finition à un poids vifs de 30/35 kg. Dès qu'elles sont triées, les agnelles pour le renouvellement sont élevées essentiellement au pâturage, avec leur mère, pour les adapter très jeunes à l'utilisation des parcours. Le mode de conduite des agneaux s'adapte à la localisation de l'élevage : à plus basse altitude, les agneaux sont tous élevés et finis en bergerie et n'accèdent pas à l'estive.

### EN QUELQUES CHIFFRES...

#### Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



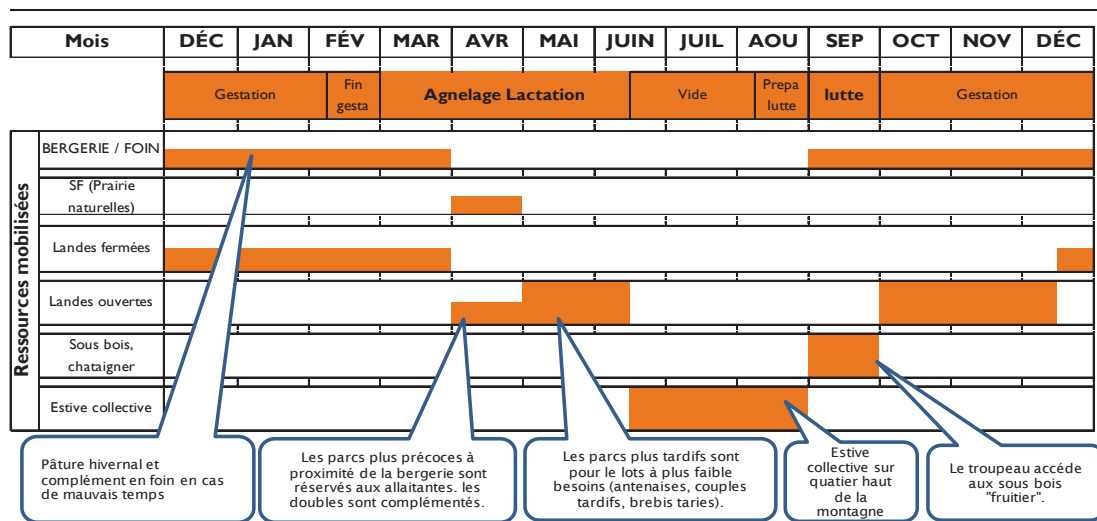
#### Bilan du distribué (couple mère/agneau)

- 290 kg de foin/brebis
- 35 kg de paille / brebis
- 110 kg de concentrés/brebis

#### Bilan du distribué par agneau de bergerie

- 30 kg de paille
- 40 kg d'aliment concentré du commerce

### Le calendrier d'alimentation du troupeau



## LA CONDUITE DES SURFACES

Les parcours qui représentent l'essentiel des ressources disponibles pour le troupeau sont utilisés toute l'année en fonction de leur valeur pastorale et des besoins physiologiques des brebis. Pour que les brebis apprennent à gérer et à s'adapter aux aléas climatiques, on privilégie le maintien dans les parcs d'une diversité de faciès et quand c'est possible un important dénivelé. Les prairies sont réservées au pâturage (ou soupade) en complément des parcours aux périodes sensibles (gestation, lactation, agnelles et béliers). Au printemps, deux grands types de parcs divisent l'espace pastoral : Les parcs plus précoces et plus enherbés sont affectés aux lots des premières mises bas et aux mères à agneaux élevés en bergerie. Ils sont choisis à proximité des bergeries ce qui permet de trier les simples des doubles qui seules reçoivent en complément du pâturage de l'orge et un peu de foin de Crau. Un petit parc spécifique, bien exposé près des bergeries, et bien enherbé permet de surveiller spécifiquement la mise en place de l'allaitement des agnelles. Les parcs plus tardifs sont réservés pour les brebis à plus faible besoins (antennes, couples tardifs, brebis tarées).

A partir du 15 juin tout le troupeau, est regroupé à l'estive, qui se termine vers la fin septembre. A l'automne, l'enjeu est la réussite des lutttes facilitées par le bon état corporel du troupeau au sortir de l'estive. Chaque site nécessite une tactique appropriée mais on privilégie le pâturage des pelouses autour du corps de ferme, l'accès éventuel aux sous-bois de châtaigniers, chênaies qui créent les conditions du flushing sécurisé par une distribution de foin en bergerie. En fin d'automne, début d'hiver le troupeau en un seul lot (gestantes et antennes) retrouve pelouses et landes ouvertes d'altitude en mode gestion ( finition des parcs) jusqu'en janvier avec recours au distribué en bergerie en cas de mauvais temps. En hiver (février, mars) priorité au distribué en bergerie avec un complément permis par le pâturage en sous-bois mais en réservant rigoureusement les parcs de mise à l'herbe. Pour certaines surfaces boisées ou de landes un peu plus éloignées, qui servent de sécurité les années sèches ou qui ne sont utilisées que partiellement, la pression de pâturage est parfois insuffisante pour éviter l'embroussaillage, d'où la nécessité de recourir à un entretien complémentaire au pâturage, qui peut être réalisé par un passage de girobroyeur très localisé ou par écobuage pour les zones non mécanisables. Ces pratiques sont encore plus recommandées dans le cas de contrat agro-environnemental (Défense des forêts contre l'incendie; Natura 2000...) nécessitant le maintien de l'ouverture des milieux.

### EN QUELQUES CHIFFRES

#### Bilan des aliments stockés et distribués

	Achat	Distribué
Foin (tMS)	45	45
Céréales (Qtx)	60	60
Aliment Agneaux (Qtx)	60	60
Paille (T)	10	10

#### Ratios surface par brebis

- 0,05 ha de SFP/brebis
- 1 ha de parcours / brebis

#### Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 2,7 UGB/ha
- SFT : 0,14 UGB/ha

#### Valeur pastorale moyenne des parcours

- 350 journées brebis / ha



## LE BILAN ÉCONOMIQUE 2017/2018

Le compte de resultat	2017	2018	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>55 100 €</b>	<b>57 400 €</b>	<b>4,0%</b>
Produits ovins	15 700 €	16 000 €	2%
Dont vente agneaux	15 403 €	15 711 €	2%
Dont autres produits	843 €	843 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-530 €	-530 €	0%
Aides et soutiens de la PAC	39 400 €	41 300 €	4,8%
Dont aides découplées	15 000 €	17 000 €	13,3%
Dont aide ovine	4 681 €	4 521 €	-3,4%
Dont ICHN	17 807 €	17 878 €	0,4%
Dont MAE	0 €	0 €	0%
Dont PHAE	1 929 €	1 929 €	0,0%
<b>CHARGES</b>	<b>39 200 €</b>	<b>40 500 €</b>	<b>3,2%</b>
Charges opérationnelles ovines	14 300 €	14 900 €	3,5%
Dont charges d'alimentation	11 146 €	11 582 €	3,9%
Dont charges de SFP	0 €	0 €	#DIV/0!
Dont charges diverses	3 203 €	3 271 €	2,1%
Charges structurelles	24 900 €	25 600 €	3,0%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	15 700 €	16 440 €	4,7%
Amortissement et frais financiers	9 200 €	9 200 €	0%
Annuité des emprunts	5 211 €	5 211 €	0%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>25 100 €</b>	<b>26 100 €</b>	<b>4%</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>19 900 €</b>	<b>20 800 €</b>	<b>5%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>15 900 €</b>	<b>16 900 €</b>	<b>6%</b>

## Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2018	Evolution 2017/2018
Effectif brebis (EMP)	180	0%
Agneaux produits / EMP	0,97	0%
Prix moyen de l'agneau	103,4 €	2%
Produit hors aides / EMP	87,3 €	2%
Charges opération. / EMP	79,7 €	3,5%
Marge hors aides / EMP	7,6 €	-14,3%

	2018	Evolution 2017/2018
Charges structure / ha SAU	2 490 €	3,0%
Charges structure / brebis	138 €	3,0%
Aides / produit brut	71%	0,6%
EBE / produit brut	45%	-0,1%
Annuité / EBE	45%	-0,8%

La faiblesse de ce cas type est d'avoir des coûts de production élevés en lien aux achats de fourrages grossiers et de concentrés en totalité des besoins, relativement élevés au regard d'une offre pastorale faible à très faibles (milieux naturels à fortes contraintes pédoclimatiques): cette faiblesse est caractérisée par l'indicateur "marge brute hors aides par brebis qui varie avec le prix des aliments eux-mêmes sensibles aux aléas climatiques régionaux.

**Pour la phase d'installation de ce type de système :** Le besoin en capital est variable selon les situations (exemple : besoin d'aménagements fonciers lourds non pris en compte tels que terrassements, ouverture du milieu sylvo-pastoral...). Pour les jeunes agriculteurs l'octroi de la DJA est une opportunité mais elle est affectée au besoin en fonds de roulement et à la gestion des aléas liés à l'installation.

Equipement	Bâtiment	Matériel	Cheptel	Clôtures et divers	TOTAL
<b>Besoins en capital</b>	110	60	40	30	240
<b>Subventions*</b>	40%	0%	0%	40%	
<b>Prêt</b>	44	42	32	12	130
<b>Besoin en autofinancement</b>	22	18	8	18	66

\*Sous réserve des politiques publiques régionales en place et des conditions d'éligibilité (JA)

## ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » des surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 190 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 290 ha utilisés.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a uniquement une MAEC sur l'estive qui reste intégrée financièrement à la gestion de l'estive (non redistribuée).

## PERSPECTIVES ET ENJEUX

Ce type d'élevage résulte d'une installation progressive d'éleveurs disposants de faibles capitaux, à la recherche de foncier et d'accès à des surfaces pastorales. Certains se sont installés avec des AFP sur des zones intermédiaires, créant leur élevage de toute pièce, avec l'ouverture des landes et sous-bois et mise en place de la bergerie et des clôtures. Souvent isolés dans des territoires à fortes contraintes environnementales, ils se sont équipés à moindre coût en mobilisant au démarrage de leur projet tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement. Dans ce modèle économique, on doit rester plus qu'ailleurs très vigilant sur les charges de structure engagées. La stratégie de ce parcours d'installation est de se stabiliser sur une base viable dotée d'un « portefeuille PAC » ad hoc et d'accroître le troupeau selon l'accès au foncier, ou d'y associer dans un pas de temps raisonnable (5 à 10 ans) un deuxième atelier à plus forte valeur ajoutée selon les finalités du nouvel entrant (le conjoint le plus souvent). On aboutit alors à des formes d'exploitations différentes de celle décrite dans ce cas type. Par ailleurs certains font le pas vers l'agriculture biologique, ou encore la proximité des marchés, leur permet d'envisager au-delà de la vente directe, une activité de transformation d'une gamme de produits vendus localement. Dans d'autres cas, la présence d'un périmètre irrigué ouvre la diversification végétale (Arboriculture ou petits fruits), la proximité d'un bassin viticole (enherbement des surfaces en agriculture biologique) donnent des opportunités locales qu'il faut savoir saisir. Autant de cas, autant d'opportunités stratégiques. Mais au final, c'est l'accès aux aides PAC qui, jusqu'en 2014 a donné l'impulsion déterminante d'installation et de reconquête de zones en déprise soumises aux risques naturels (Risque Incendie de forêt ; Biodiversité) en lien à la fermeture des milieux sur des collines historiquement vouées à l'élevage ovin.

## PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

### Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

### Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

### Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

### Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

### Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

### Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

### Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

### Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

### Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

#### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue  
Crédit photos : Institut de l'Élevage – Chambres d'agriculture

#### Ont contribué à ce dossier :

Lucien PAGES – Chambre régionale de LRMP  
Anne ROUQUETTE – Chambre départementale Roussillon 66  
Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage  
Retrouvez les cas-types ovin viande sur l'un des sites internet suivants : [www.idele.fr](http://www.idele.fr) ou [www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

#### UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Élevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

